



Conseil Communautaire du 12 juillet 2023

Délibération n°2023-89

Thème : Prévention et gestion des déchets

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

Pôle : Ingénierie et Gestion Technique

Thème :
**Prévention et gestion
des déchets**

Objet :
**Présentation du rapport
annuel sur le prix et la
qualité du service
public**

Pôle :
**Ingénierie et Gestion
Technique**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 22

Nombre de pouvoirs :
10

Le 12 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 5 juillet 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Olivier FONS.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS-GENOUX ayant donné pouvoir à Elisa FAURE
Annie ASTIER-CONVERSEY ayant donné pouvoir à Marine MICHEL
André MARTIN ayant donné pouvoir à Richard NUSSBAUM
Michèle SKRIPNIKOFF ayant donné pouvoir à Claire BARNÉOUD
Maryse XAUSA FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Guy HERMITTE ayant donné pouvoir à Arnaud MURGIA
Pierre LEROY ayant donné pouvoir à Claudine CHRETIEN
Corinne CHANFRAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie REY
Nicolas GALLIANO ayant donné pouvoir à Catherine BLANCHARD
Thierry AIMARD ayant donné pouvoir à Vincent FAUBERT

Absents :

Gabriel LEON, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1 ;
- VU la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 29 juin 2023 ;
- VU l'avis favorable de la commission Ingénierie et Gestion Technique du 4 juillet 2023 ;

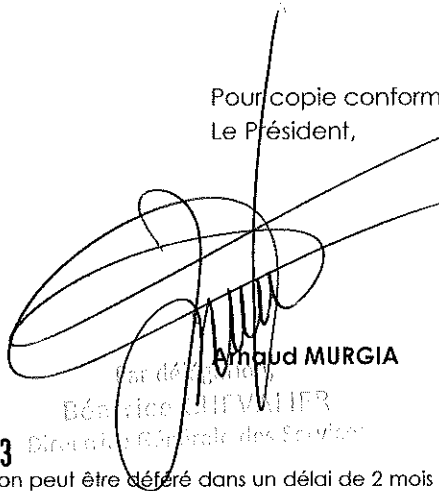
CONSIDÉRANT le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2022 annexé à la présente ;

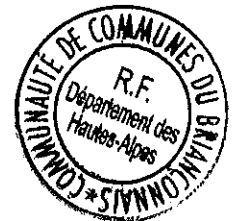
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2022, annexé à la présente ;
- Précise que le rapport et l'avis du conseil communautaire sera mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,


Arnaud MURGIA
Par délégation
Bénédicte CHEVALIER
Directrice Générale des Services



Date de publication : 21 JUIL. 2023

Date de Transmission en Préfecture : 21 JUIL. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	4
LISTE DES SIGLES	5
I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE	6
1 - La Communauté de Communes du Briançonnais	6
2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles	7
3 - Les ressources humaines	9
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	10
1 - PRÉSENTATION DE LA COLLECTE	10
2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	11
3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE	12
4 - DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (DMA)	14
4.1 Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	14
4.2 Déchets occasionnels	15
5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES	18
6 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	19
6.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables	19
6.2 Ratios de performance des OMA	20
6.3 Taux global de valorisation (hors gravats)	20
7 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE	21
7.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances.	21
7.2 Suivi de la consommation de carburant et des kilomètres parcourus	21
8 - DÉCHÈTERIES	22
8.1 Travaux d'amélioration des sites, mise aux normes, sécurisation	22
8.2 Horaires	22
8.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels	23
9 - ACTIONS DE PRÉVENTION	24
9.1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	24
9.2 Interventions, sensibilisations	24
9.3 AMI Hors foyer	29
9.4 Compostage	31
9.5 Zones de réemploi	32
III - COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2022	34
1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	35
1.1 Chapitre collecte	35
1.2 Chapitre déchèterie	36
1.3 Chapitre quai de transfert	37
1.4 Chapitre Ressources OM	38
1.5 Comparaison	39

AR Prefecture005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40
2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	40
2.2 Redevance spéciale	40
2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux	40
2.4 Facturation déchèterie	41
2.5 Bilan des recettes	42
2,6 Comparaison	43
3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	44
4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	45
ANNEXES	46
1-MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS	46
2-PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	49

PRÉAMBULE

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

Après son approbation en conseil communautaire, il est transmis aux 13 communes-membres et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

LISTE DES SIGLES

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

CCB : Communauté de Communes du Briançonnais

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMA : déchets ménagers et assimilés

DO : déchets occasionnels

DSE : dispositif semi-enterré

ECT : extension des consignes de tri

EMR : emballages ménagers recyclables

ISDI : installation de stockage de déchets inertes

OMA : ordures ménagères et assimilées

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAV : point d'apport volontaire

RS : redevance spéciale

SGVDB : service de gestion et de valorisation des déchets du Briançonnais

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

1 - La Communauté de Communes du Briançonnais

Créée en 1996, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 20 131 habitants (source Insee 2021). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Sa population DGF est de 36 375 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

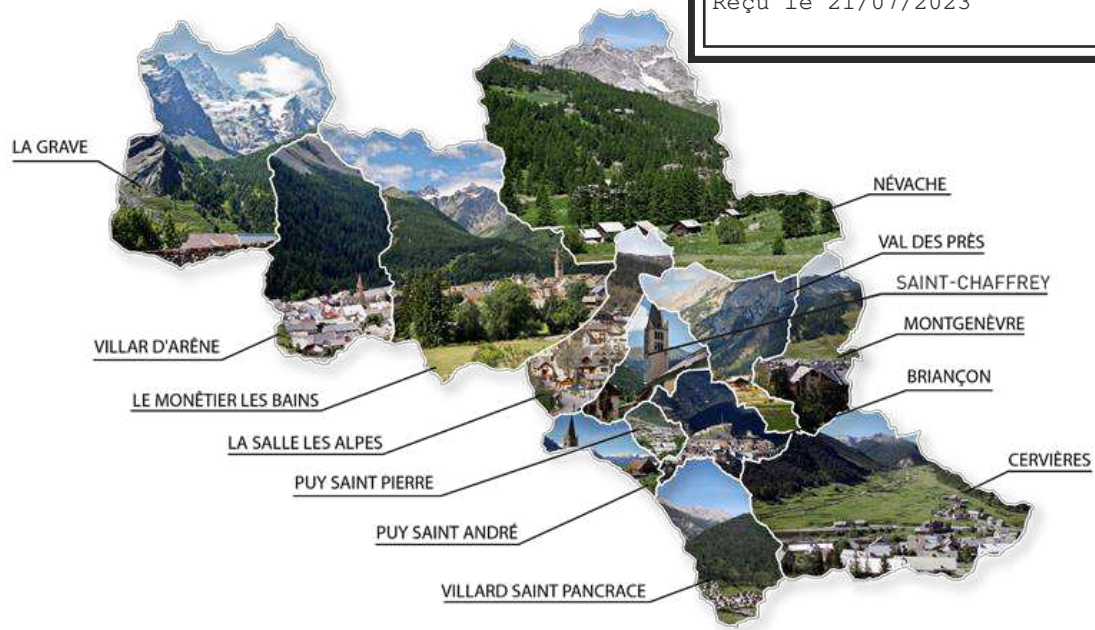
Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 3983 m d'altitude. Les communes-membres de la CCB sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névalche, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace.

Depuis sa création, la CCB exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets. Sa mission, sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'optimiser la gestion des déchets tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

Communes	Population INSEE 2021	% pop. INSEE	Population DGF 2021
BRIANÇON	11 406	56,66%	14 253
CERVIÈRES	197	0,98%	424
GRAVE (LA)	492	2,44%	1 216
MONETIER-LES-BAINS (LE)	1 079	5,36%	2 913
MONTGENÈVRE	470	2,33%	2 970
NEVACHE	366	1,82%	965
PUY-SAINT-ANDRÉ	480	2,38%	587
PUY-SAINT-PIERRE	552	2,74%	648
SAINT-CHAFFREY	1 613	8,01%	4 396
SALLE-LES-ALPES (LA)	983	4,88%	4 191
VAL-DES-PRES	650	3,23%	918
VILLAR-D'ARENE	313	1,55%	531
VILLARD-SAINT-PANCRACE	1 530	7,60%	1 843
Total CCB	20 131	100,00%	35 855

Source : INSEE 2021

Répartition de la population de la CCB par commune



Carte du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais

2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles

Le service de gestion et de valorisation des déchets assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR), en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du papier de bureau en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des usagers et des professionnels en bacs et en colonnes aériennes,
- Gestion du quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai¹ des déchèteries.

Le prestataire **Alpes Assainissement (Veolia)** assure, en complément, les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier (JRM) en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- Gestion des bas de quai² des déchèteries (rotation des bennes, transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OMR et des EMR.

Afin d'assurer sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCB **dispose de plusieurs installations** :

- 1 quai de transfert des déchets (OMR/EMR) situé à Villard-Saint-Pancrace,
- 1 site logistique situé à Malefosse à l'entrée de la vallée de la Clarée
- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sur les sites de Clos Jouffrey et du Grand Clos,
- 4 déchèteries situées sur les communes de :
 - o Briançon, lieu-dit Fontchristianne,
 - o Saint-Chaffrey, lieu-dit Clos Jouffrey,
 - o Le Monétier-les-Bains, lieu-dit Guisane,
 - o La Grave, site du Grand Clos, lieu-dit Haute-Romanche.
- Les locaux techniques et administratifs du service de gestion et de valorisation des déchets sont situés dans la zone d'activité de Pont la Lame sur la commune de Puy-Saint-André.

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.



Hangar OM, Z.A. Pont la Lame à Puy-Saint-André

Enfin, le service dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire.

Véhicules poids-lourds :

- 4 camions combinés (grue et lève containers) de 26 t,
- 4 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t,
- 1 mini benne de 3,5 t.
- 1 camion plateau grue 13.5 t anciennement dévolu à la fourrière automobile, en cours de transformation pour ajouter une benne basculante et le destiner à la gestion du compostage et le déplacement des dispositifs de pré collecte.

Engins :

- 1 chariot manuscopique : acquis à l'automne 2019, cet engin est utilisé pour diverses manutentions (dénéigement, opérations mécaniques liées à la gestion des aires de compostage partagées),
- 2 broyeurs de branches d'élagage : 1 acquis au printemps 2019 et le second au printemps 2022. Ces équipements produisent les copeaux de bois nécessaires au bon fonctionnement des aires de compostage partagées, et limitent les volumes apportés en déchèteries par le biais de convention de prêt.

Véhicules légers :

- 1 véhicule de service : 206
- 1 petit utilitaire : Partner
- 1 fourgon : Trafic
- 1 camion plateau hayon 3,5 t.

Le véhicule de service permet d'assurer les déplacements des agents sur l'ensemble du territoire.

Les autres véhicules permettent de transporter du matériel lors de la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance (transport de dispositifs de pré collecte, pompe aspirante, nettoyeur haute-pressure, groupe électrogène, outils, pièces détachées, etc.).

3 - Les ressources humaines

Le service de gestion et de valorisation des déchets, rattaché au pôle « Ingénierie et Gestion Technique » de la CCB, comprend 26 agents. Directement impactés par les aléas touristiques, ses effectifs sont renforcés de 2 ou 3 agents saisonniers en été et en hiver.

Le personnel « ressources » comprend l'encadrement du service et les agents chargés de missions techniques et administratives. Le personnel « d'exploitation » comprend les agents de terrain qui assurent les missions premières liées à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries.

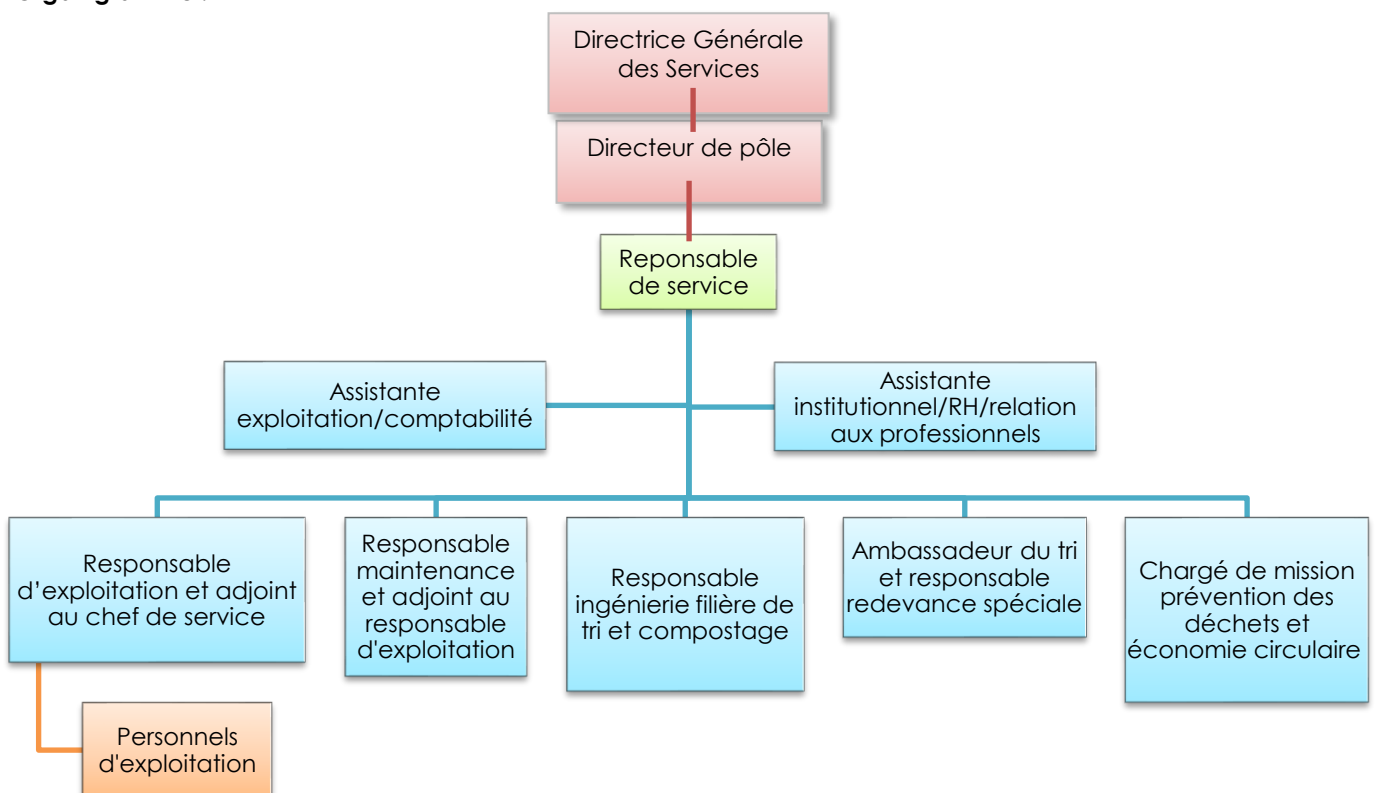
Personnel ressources : 8 agents

- 1 responsable de service,
- 1 responsable d'exploitation, adjoint au chef de service,
- 1 responsable maintenance, adjoint au responsable d'exploitation,
- 1 responsable ingénierie filière de tri et compostage,
- 1 chargé de mission prévention des déchets et économie circulaire
- 1 ambassadeur du tri, responsable redevance spéciale,
- 1 assistante exploitation et comptabilité,
- 1 assistante institutionnel, ressources humaines et relation aux professionnels

Personnel d'exploitation :

- 8 agents chauffeurs-ripeurs permanents,
- 10 agents polyvalents permanents (quai de transfert, déchèteries, travaux, ripeurs, chauffeurs, aides mécaniciens),
- 2 à 3 saisonniers embauchés 6 mois/an (2 chauffeurs-ripeurs, 1 agent polyvalent).

Organigramme :



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

AR Prefecture
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES
 005-240500439-20230712-2023_89-DE
 Reçu le 21/07/2023

1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE

Afin de faciliter la compréhension des paragraphes suivants, les différentes catégories de déchets comprennent les flux suivants :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DMA	Ordures ménagères et assimilés : OMA	Ordures ménagères résiduelles
		Emballages ménagers recyclables
		Verre
		Papier
		Carton
	Déchets occasionnels : DO	Déchets des déchèteries
		Textiles
		Encombrants collectés en porte-à-porte

Ci-dessous, l'intégralité des flux de déchets collectés sur le territoire de la CCB :

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants
Ordures ménagères	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Verre	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Papiers	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Papiers des administrations	Porte-à-porte	Bacs
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels) Abris
Textiles	Apport volontaire	Bornes
Encombrants	Porte-à-porte (sur rdv)	Vrac
Déchets occasionnels des ménages	Apport volontaire	Déchèterie

Les fréquences de collecte s'adaptent en fonction de la saisonnalité, et notamment des besoins des structures professionnelles importantes. Ces dernières étant soumises à la redevance spéciale.

2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

Flux / Nb de contenants (environ)	Bacs roulants	DSE et/ou colonnes	Abris
Ordures ménagères		418	X
Emballages ménagers recyclables		326	X
Verre	0	292	X
Papier	70	245	X
Carton	130	55	9
TOTAL 2022	200	1336	9
TOTAL 2021	353	1286	9
TOTAL 2020	788	1137	9
TOTAL 2019	835	1056	9
TOTAL 2018	1 200	976	10

Opérations de maintenance et de lavage

Des campagnes annuelles de lavage sont programmées pour tous les contenants de pré-collecte (bacs, colonnes, DSE). À ce titre, un marché de prestations de services est passé par la CCB avec l'entreprise Alpes Assainissement, qui s'est terminé en 2022.

Chaque année, ce marché prévoit à minima le nettoyage intérieur et extérieur de tous les contenants à ordures ménagères. Les conteneurs des autres flux sont nettoyés en alternance.

La campagne du printemps 2022 a permis le lavage de la totalité des 339 DSE à ordures ménagères résiduelles.

La campagne complémentaire de lavage à l'automne 2022 a permis le lavage de 60 DSE à dominante ordures ménagères et quelques DSE emballages.

De plus, le lavage intermédiaire des abris et de l'extérieur des DSE (notamment des couvercles) est réalisé en fonction des besoins.

Le lavage ne concerne pas les contenants des professionnels qui doivent prendre eux-mêmes en charge leur entretien et leur maintenance.

Par ailleurs, le service déchets assure également l'entretien complet de tous les contenants de pré-collecte avec le remplacement de pièces détachées défectueuses.

Nombres de conteneurs détruits par actes d'incivilité ou de négligence

	Nombre d'incendies	Nombre de conteneurs brûlés	Montant des préjudices	Nombre de dépôts de plainte relatifs à la collecte
2018	0	/	/	/
2019	5	3 DSE et 2 bacs roulants	800 €	9
2020	5	5	1 000 €	/
2021	6	6	1 200 €	/
2022	10	5	1000 €	/

Le tableau ci-dessus présente le nombre d'incendies et de conteneurs touchés : tendance à la hausse.

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

La démarche d'optimisation et de sécurisation de la collecte, initiée dès 2013, se poursuit d'année en année. Elle a pour objectifs de :

- Maintenir les coûts du service,
- Retirer les bacs encore en porte-à-porte pour créer des points de regroupement,
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif,
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Supprimer les risques professionnels identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Ci-après le détail du déploiement de la pose des DSE et des optimisations menées sur l'ensemble du territoire de la CCB en 2022 :

Commune	Opérations réalisées	
	Création point de collecte (contenants grutables)	Optimisation/densification
BRIANCON	17	1
PUY SAINT ANDRE	1	
LE MONETIER LES BAINS		1
TOTAL	18	2

Chaque point de collecte comprend à minima :

- 1 DSE OMR
- 1 DSE EMR
- 1 DSE verre

L'année 2022 est celle de l'achèvement l'optimisation des points de collecte en dispositifs grutables.

Les prochaines années verront uniquement le remplacement des premiers points installés il y a 15 ans ou des mises en place définitive de point posés provisoirement en colonnes aériennes.



Point de collecte de la ZAC Pont la Lame (Puy Saint André)



Point de collecte de la ZAC sud de Briançon



Point de collecte de la rue Pasteur à Briançon

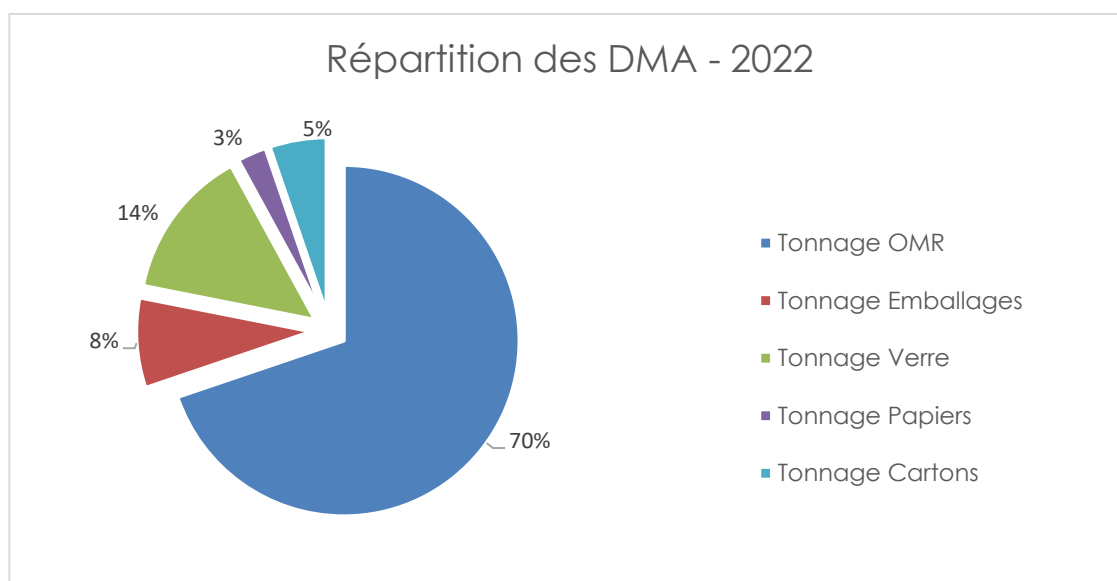
4 - DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (DMA)

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

4.1 Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Année	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage OMR	7 463	7 028	6 455	7136	+10.55 %
Tonnage Emballages	640	718	733	850	+15.96 %
Tonnage Verre	1 267	1 335	1 282	1425	+11.15 %
Tonnage Papiers	425	379	344	276	-19.77 %
<i>Dont papiers administrations</i>	26	35	30	40	+33.33 %
<i>Dont journaux, revues & magazines</i>	399	344	314	236	-24,84 %
Tonnage Cartons	714	632	630	748	+18.73 %
TOTAL OMA	10 318	9 954	9 245	10435	+12.87 %



Avec la sortie des restrictions Covid et l'impact du Tour de France cycliste, le tonnage des ordures ménagères résiduelles est revenu à des valeurs connues habituellement en se maintenant toutefois nettement sous les 7200 tonnes, soit un gain de plus de 300 tonnes par rapport à une année plus ou moins comparable.

L'ensemble des flux triés (hors papiers journaux) continuent leur progression dans des proportions significatives.

4.2 Déchets occasionnels

AR Prefecture

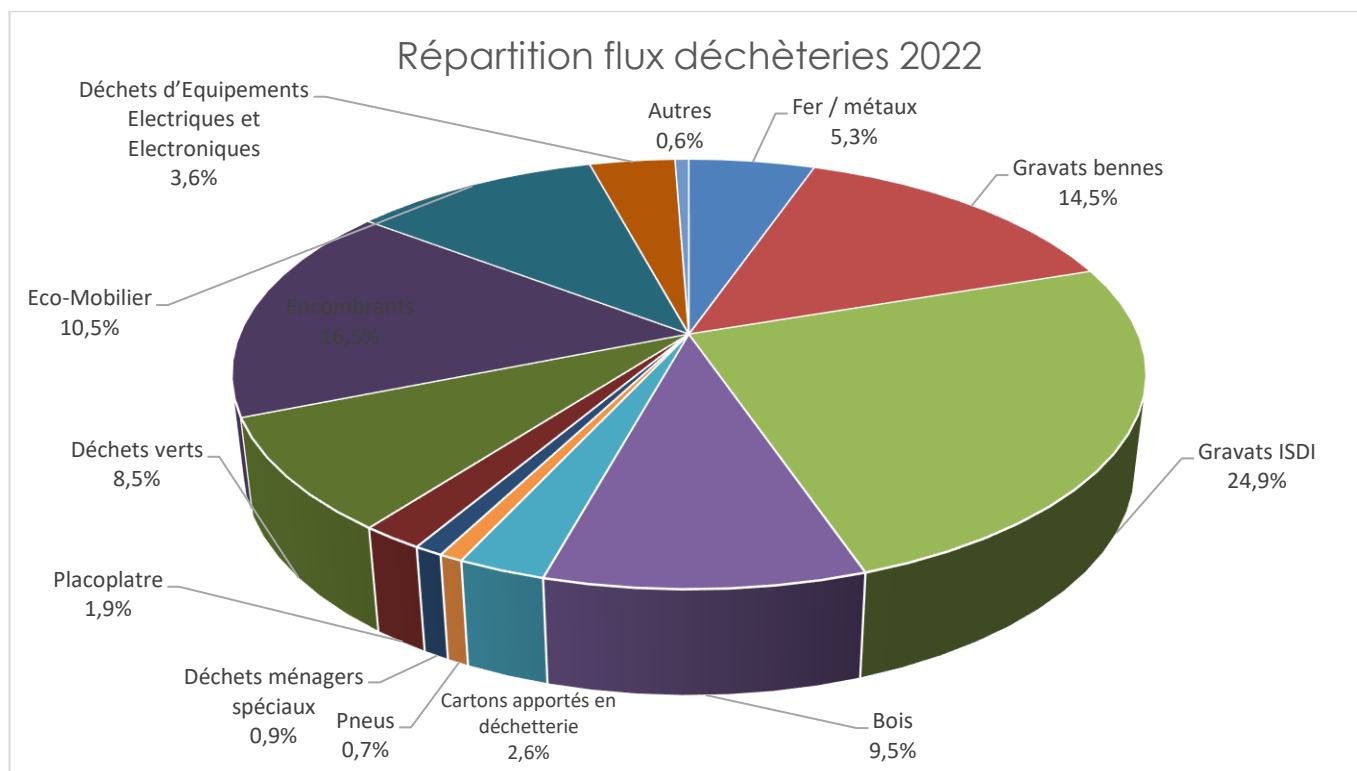
005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

Déchets des déchèteries

Ci-dessous l'inventaire des flux de déchets collectés en déchèterie :

Types de déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022
Fer / métaux	465	460	394	452	395
Gravats bennes	1 183	1 008	963	1 050	1 075
Gravats ISDI	1 759	865	1 004	1 019	1 852
Bois	943	983	779	767	708
Cartons apportés en déchetterie	162	197	189	205	195
Pneus (collectés par Alpes Assainissement et par Alliapur)	46	48	63	49	53
Déchets ménagers spéciaux (SPUR/EcoDDS/Piles/Batteries)	42	59	47	60	64
Placoplatre	44	47	69	56	139
Déchets verts	972	789	686	668	632
Encombrants	1 415	1 406	1 308	1 419	1 223
Eco-Mobilier	520	519	526	732	776
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques - DEEE	265	261	277	270	268
Huile de vidange	9	7	12	9	5
Néons et ampoules	2,6	1,21	1,47	1,01	0,47
Capsules de café (Nespresso)	1,32	1,4	0,6	0,93	0,76
Cartouches, toners	0,53	0,41	0,61	0,49	0,60
Skis	9,7	13,74	10	10,5	12,1
Films plastiques et polystyrène	171*	200*	5 †	1,89 †	4,41 †
Goudron	13	/	11	/	20
TOTAL	7 853	6 666	6 344	6 771	7 423

*Donnée en m³, n'est pas comptabilisée dans le tonnage total



2022 connaît une augmentation des déchets de déchèterie de 11 %, soit 1052 tonnes de plus, par rapport à 2021. Soit 1052 tonnes de plus, par rapport à 2021.

Reçu le 21/07/2023

Néanmoins, celle-ci est essentiellement due aux gravats de quelques chantiers spécifiques apportés directement en installation de stockage des déchets inertes (+ 833 t). On note la diminution du flux des encombrants (- 196 t), au profit des flux valorisables, notamment le mobilier et le placoplâtre. À noter également que le flux « bois » continue de diminuer pour la 4^{ème} année consécutive.

Autres DO collectés par les partenaires

La CCB travaille avec des partenaires locaux qui lui permettent de détourner des déchets des déchèteries. Les quantités concernées ne sont pas indiquées car non significatives ou exprimées dans des unités difficiles à convertir en tonnages :

- Ateliers cycloniques : récupération de vélos hors d'usage qui sont réparés et revendus (48 vélos en 2022),
- Centre de Coordination : récupération de bois permettant aux stagiaires de créer des objets,
- Bouchons d'Amour : récupération de bouchons en plastique de bouteille, revendus à des plasturgistes, pour financer du matériel pour les personnes handicapées et des opérations humanitaires ponctuelles,
- Association les Aittes : récupération d'anciens objets militaires (vêtements, matériels divers) pour la promotion et la conservation du patrimoine militaire issu de l'ouvrage Maginot en vue de l'organisation d'expositions.



Atelier réparation vélo « l'Atelier Cyclonique »

Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association le Fil d'Ariane)

Années	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022	Evolution 2019/2022
Tonnage	128	88	107	116	+ 8,4 %	- 9,4 %

Les activités se sont rapprochées de la normale en 2022 avec une augmentation de la quantité collectée, qui reste inférieure à l'année 2019 (avant Covid).

9 points d'apport volontaire sont présents sur le territoire communautaire :

- Déchèteries : 4 points,
- Briançon hors déchèterie : 4 points,
- Villard-Saint-Pancrace : 1 point.

Encombrants (collectés par la ressourcerie la Miraille)

La CCB organise deux collectes annuelles d'encombrants en porte-à-porte, au printemps et à l'automne. Suite à une consultation d'entreprises, cette prestation est assurée par la ressourcerie la Miraille, acteur local de l'économie sociale et solidaire.

Grâce à ces collectes spécifiques, une partie des déchets est directement réemployée et revendue dans le magasin de la ressourcerie :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022	Evolution 2018/2022
Tonnages collectés	17,1	28,6	9,2	18,6	6,7	- 64 %	- 60,88 %
Tonnages réemployés	1,6	7,3	3,6	4,93	1,1	- 78 %	- 34,19 %
Tonnages valorisés (réemploi + recyclage)	12,3	15,1	7,5	16,7	5,8	- 65 %	- 52,37 %
Tonnages non valorisés	3,2	6,2	1,8	1,9	0,8	- 56 %	- 74,06 %
Taux de réemploi (revente magasin ressourcerie)	9,4 %	25,5 %	39,3%	26,7%	15,7 %	/	
Taux de valorisation (réemploi + recyclage)	71,9 %	79 %	80,6%	89,3%	87,6 %	/	

Deux collectes ont été organisées en 2022. Les tonnages collectés ont fortement baissé ainsi que les tonnages valorisés.

Les données de ce service sont variables d'une année sur l'autre.

5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Reçu le 21/07/2023

Déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evol 2021/2022	Evol 2018/2022
Ordures ménagères	8 087	7 463	7 028	6 455	7 136	+ 10,5 %	- 11,8 %
Emballages ménagers recyclables	513	640	718	733	850	+ 16,0 %	+ 65,7 %
Verre	1 180	1 267	1 335	1 282	1 425	+ 11,2 %	+ 20,8 %
Papier	440	425	379	344	276	- 19,8 %	- 37,3 %
Carton (collecte)	475	523	494	431	537	+ 24,6 %	+ 13,1 %
Total OMA	10 695	10 318	9 954	9 245	10 224	+ 10,6 %	- 4,4 %
Déchèteries	7 853	6 666	6 344	6 771	7 423	+ 9,6 %	- 5,5 %
Textiles	135	128	88	107	116	+ 8,4 %	- 14,1 %
Encombrants (en porte-à-porte)	18	29	9	19	7	-63,2 %	- 61,1 %
Total DO	8 006	6 823	6 441	6 897	7 546	+ 9,4 %	- 5,7 %
Total DMA	18 701	17 141	16 395	16 142	17 770	+ 10,1 %	- 5,0 %

L'année 2022 est caractérisée par un retour de l'activité de tourisme et notamment par l'ouverture des stations de sport d'hiver. Elle a connu une bonne fréquentation hivernale mais aussi estivale avec l'accueil de 2 étapes du Tour de France ainsi que de l'Etape du Tour.

Au niveau des OMA, on note, malgré une importante fréquentation, une baisse de plus de 300 tonnes des OMR que l'on peut imputer au développement du geste de tri, mais aussi de la prévention et du compostage. La quantité globale des OMA restant inférieure à l'année 2019 (avant Covid).

Concernant les DO, on note une augmentation uniquement liée aux gravats. Sans les prendre en compte, une légère baisse par rapport à l'année précédente est constatée.

Au total, la production totale des DMA collectés par la CCB et par ses partenaires revient à un niveau proche de 2019, si l'on ne prend pas en compte les gravats, avec un accroissement de la valorisation et une poursuite de la baisse des déchets ultimes.

6 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

6.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables

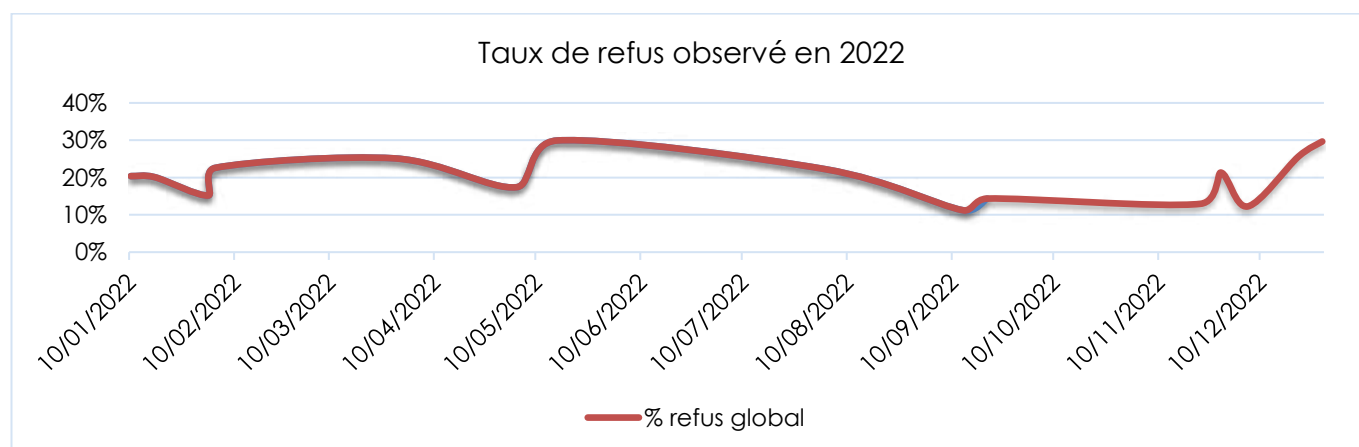
Ci-dessous, la composition des matériaux valorisés issus des EMR (hors Haute-Romanche) :

TYPES D'EMBALLAGES	Tonnages valorisés 2019	Tonnages valorisés 2020	Tonnages valorisés 2021	Tonnages valorisés 2022
Plastiques rigides en mélange Bouteilles, barquettes, pots	152,5	166,9	150,8	151,9
Films plastiques	6,7	17,9	15,9	20,3
ELA Briques alimentaires	23,6	20,9	20,3	20,9
CARTONNETTE Carton fin des emballages alimentaires	19,42	13,1	6,4	5,8
PCM à trier Papier et carton en mélange	238	266,9	291,1	325,8
ALUMINIUM Canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve	4,8	8,1	10,7	10,3
Petit alu Petits objets en aluminium	1,65	0	4	4,5
ACIER Canettes et boîtes de conserve	53,9	60,8	46,26	57,0
REFUS Indésirables dans les emballages	105	158,3	164,3	173,15
TOTAL Tonnages valorisés	500	555	545	598
TOTAL Tonnages collectés	640	718	733	808
% REFUS	22,2 %	22,2 %	23,6 %	21,5 %

Les refus

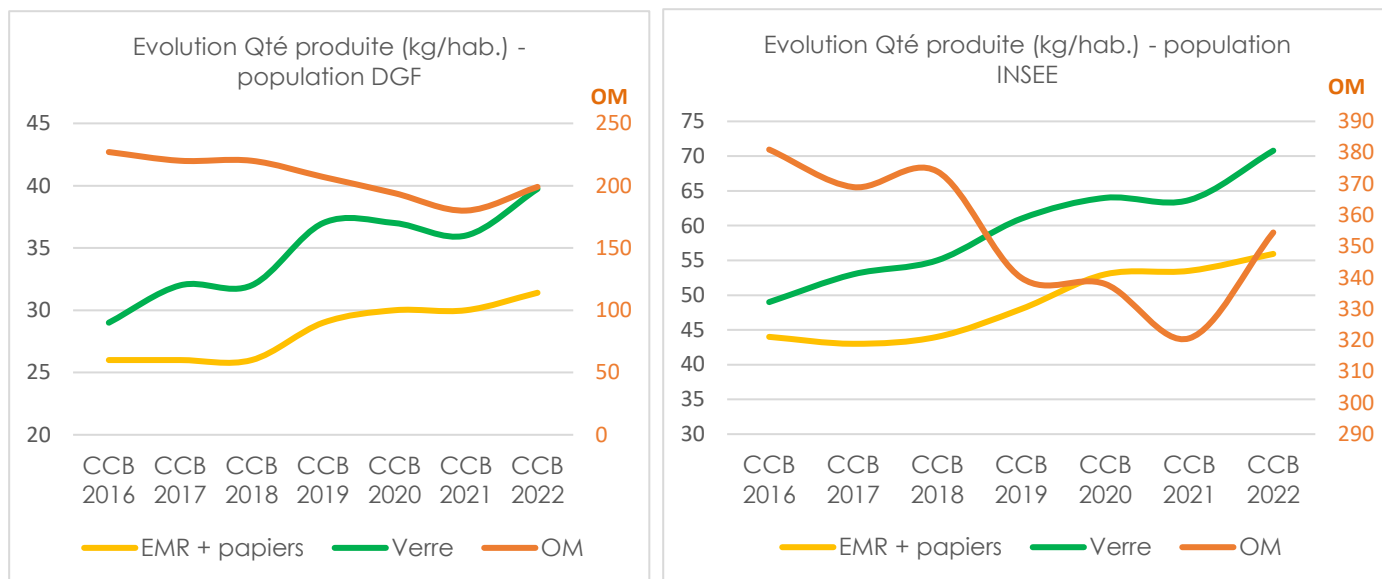
Les refus de tri résultent des erreurs de tri des habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités car ils font obligatoirement l'objet d'un traitement à la sortie du centre de tri. Ils sont donc doublement facturés, d'une part pour leur passage au centre de tri et d'autre part pour leur traitement final (enfouissement, valorisation, autre).

En 2022, on note une baisse du taux de refus. Néanmoins, les refus restent plus importants lors des hautes saisons et les efforts doivent être poursuivis car ceux-ci sont plus élevés que la moyenne nationale dans cette configuration.



6.2 Ratios de performance des OMA

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener la quantité de déchets au nombre d'habitants. Il s'exprime en kg/habitant/an.



Comme présagé en 2021, les ratios concernant les OMR remontent du fait de la reprise de la fréquentation du territoire, mais à un niveau encourageant par rapport à la population DGF. Les matériaux valorisés sont en nette progression, ce qui est également encourageant. Les efforts doivent être poursuivis dans cette direction.

6.3 Taux global de valorisation (hors gravats)

Les filières de traitement en place sur le territoire de la CCB permettent d'atteindre un taux global de valorisation (réemploi, recyclage matière et autre valorisation) de 33 %.

Le traitement par enfouissement/stockage concerne les flux dont les quantités sont les plus importantes (ordures ménagères et encombrants).

Type	Réemploi	Recyclage matière	Autre valorisation	Enfouissement / stockage
Tonnage	119	4 127	772	10 438
%	0,8 %	26,7 %	5,0 %	67,5 %

Le taux global de valorisation stagne en 2022, notamment du fait de la reprise d'activité entraînant une hausse des OMR. La stagnation du taux est encourageante car quasiment identique à une année nettement moins fréquentée du territoire, ce qui démontre une bonne prévention auprès de la population de passage.

7 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

7.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances.

En 2022, il y a eu 9 accidents, contre 8 en 2021 et 9 en 2020, impliquant une responsabilité des véhicules de collecte.

La plupart sont des accrochages aux conséquences matérielles minimales (aucun dommage corporel).

À noter néanmoins que deux accidents similaires sont dus à une mauvaise manipulation de la grue sur le camion de collecte, avec pour l'un des conséquences matérielles beaucoup plus lourdes.

En conséquence, des modifications des dispositifs de sécurité de grue ont été demandées et installées sur les nouveaux camions.

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des kilomètres parcourus

	Km parcourus	Consommation carburant	Ratio consommation l de gazole / 100 km
2018	116 829 km	81 251 litres	69,5 litres
2019	108 577 km	80 041 litres	71,7 litres
2020	100 068 km	75 903 litres	75,9 litres
2021	88 364 km	72 100 litres	81,6 litres
2022	95 322 km	72 238 litres	75,8 litres

Le travail d'optimisation des tournées a été poursuivi cette année, permettant de diminuer encore les distances parcourues par rapport aux années comparables hors Covid.

En parallèle, la consommation des véhicules semble amorcer une diminution qu'il faudra essayer de poursuivre dans le but de minimiser les coûts et l'impact carbone du service.

8 - DÉCHÈTERIES

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

8.1 Travaux d'amélioration des sites, mise aux normes, sécurisation

La stratégie du service public des déchèteries a été repensée en fonction :

- Des investissements à consentir pour les mises aux normes,
- Du taux de fréquentation
- Et de l'éloignement spatiotemporel des administrés.

Ainsi, il a été décidé de fermer la déchèterie de la Clarée à compter du 31 mai 2021.

En contrepartie, des investissements ont été menés ou planifiés sur les autres sites afin d'offrir plus de services et de sécurité :

- Suite au déménagement de la déchèterie de la Haute-Romanche sur le site du Grand Clos, et afin de faciliter les dépôts, un compacteur à encombrant, un diable élévateur et un caisson pour les objets réemployables ont été acquis ;
- Guisane : sécurisation du site par la pose d'une clôture en panneaux rigides grillagés ;
- Fontchristianne : changement de sens de circulation, création d'une extension pour recevoir 4 bennes supplémentaires dans le cadre de la mise en place des REP ;
- Clos Jouffrey : début des études pour un chantier d'ampleur permettant la création d'un sens unique et l'extension de la déchèterie, afin d'augmenter le nombre de bennes et de créer une zone abritée de 60 m² dédiée au réemploi.

8.2 Horaires

En 2022, les horaires n'ont pas évolué par rapport à l'année précédente :

Printemps / été : du 2 mai au 30 septembre				
SITES	Horaires			Amplitude horaire hebdomadaire
Fontchristianne	du lundi au samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	42h
Clos Jouffrey	du lundi au samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	42h
Guisane	mardi - jeudi - samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	21h
Haute-Romanche	mercredi - samedi	13h30 -16h30		6h

Automne / hiver : du 1 ^{er} octobre au 30 avril				
SITES	Horaires			Amplitude horaire hebdomadaire
Fontchristianne	du lundi au samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	36h
Clos Jouffrey	du lundi au samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	36h
Guisane	mardi - jeudi - samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	18h
Haute-Romanche	mercredi - samedi	13h30-16h30		6h

8.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

	Professionnels		Particuliers		TOTAL
	Tonnages	Pourcentages	Tonnages	Pourcentages	2022 (en t)
Encombrants	94,8	8 %	1 128,4	92 %	1 223,2
Bois	56,5	8 %	651,8	92 %	708,3
Ferraille	15,5	4 %	379,5	96 %	395,0
Déchets verts	82,3	13 %	549,9	87 %	632,2
Cartons	20,1	10 %	174,4	90 %	194,5
Gravats bennes	52,7	5 %	1 022,3	95 %	1 075,0
Gravats ISDI	521,8	28 %	1 330,6	72 %	1 852,4
Placoplâtre	58,1	42 %	80,5	58 %	138,6
TOTAL	901,8	13 %	5 317,4	87 %	6 219,2

Cette répartition prend en compte les flux principaux collectés en benne.

Elle ne prend pas en compte :

- Les flux collectés en petits contenants (skis, capsules de café, déchets dangereux...),
- Les flux collectés spécifiquement pour l'une des catégories (filères Eco-Mobilier, etc.).

	2018	2019	2020	2021	2022
Apports professionnels	16 %	12 %	14 %	11 %	13 %
Apports particuliers	84 %	88 %	86 %	89 %	87 %

9 - ACTIONS DE PRÉVENTION

9.1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La CCB s'est engagée, avec la région, dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets via le Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des Déchets et Economie Circulaire », depuis le 14 septembre 2021.

Dans le cadre de ce contrat, la CCB s'est dotée d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification territoriale a pour objectif la réduction des déchets à l'échelle de la CCB à travers la mise en place d'actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement à destination des particuliers et des professionnels. Les axes de ce plan et les actions qui en découlent sont annexés au présent rapport.

La CCB est également engagée dans la réduction des déchets plastiques en mer et sur terre, dans la préservation des milieux et pour le bien-être des habitants, avec la signature de la Charte d'engagement « Sud Zéro Déchet Plastique ».

Plusieurs actions visant à limiter l'utilisation du plastique ont été initiées fin 2021 pour une mise en place en 2022 :

- Distribution de boîtes à goûter pour les scolaires,
- Label commerce sans emballage,
- Sensibilisation sur les marchés vis-à-vis des sacs plastiques
- Mise en place d'une filière « plastiques durs » en déchèterie.

Également, depuis janvier 2022, une nouvelle filière permet de recycler les instruments d'écriture (stylos, feutres, correcteurs, etc.). Cette action menée en partenariat avec l'entreprise TerraCycle permet :

- Leur recyclage en mobilier d'extérieur,
- Le soutien à une association caritative : 1 stylo = 1 point = 1 centime d'euro versé, à l'association Aïda qui accompagne les jeunes touchés par le cancer.
50 kg de stylos ont été collectés et envoyés en 2022.

9.2 Interventions, sensibilisations

Interventions au sein des écoles

La CCB sensibilise les enfants du territoire à la thématique des déchets depuis de nombreuses années en proposant des animations scolaires et périscolaires. Grâce aux subventions octroyées, les animations scolaires sont assurées par un prestataire depuis l'année scolaire 2016/2017.

Les interventions scolaires, très variées, sont assurées en grande partie par le prestataire *L'Echo des Sources*. Les enseignants ont le choix parmi 13 thématiques différentes portant sur la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire et le compostage des biodéchets.

Les interventions sont conçues de façon ludique et interactive, avec des outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants.



Outils pédagogiques
Crédit photo : Gaétan MARTINON

Bilan prestataire année scolaire 2021/2022**AR Prefecture**005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

22 interventions réalisées par le prestataire avec 390 élèves sensibilisés

Etablissements scolaires	Effectifs sensibilisés	Thèmes des interventions
Les Artillauds (Briançon)	58	Compost dans tous les sens x2 Atelier papier recyclé
Carlhian Rippert (Briançon)	67	Petits bouts de planète x3
Emilie Carles (Val-des-Prés)	22	Recycl'art x2
Névache	28	Atelier papier recyclé x2
Le Pinet (Puy-Saint-Pierre)	49	Atelier papier recyclé Gaspillage alimentaire
Le Monêtier-les-Bains	43	Petits bouts de planète Gaspillage alimentaire
Louis Taravellier (La Salle-les-Alpes)	30	Compost dans tous les sens Atelier papier recyclé
Saint-Chaffrey	53	Petits bouts de planète Atelier papier recyclé Compost dans tous les sens
La Meije (Villar d'Arène)	40	Atelier papier recyclé x3
TOTAL		9 écoles 22 classes 390 élèves



Interventions de Gaëtan MARTINON

Bilan interne 2022

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Recu le 21/07/2023

33 interventions ont été réalisées auprès des classes élémentaires par la chargée de mission prévention déchets et économie circulaire et par l'ambassadeur du tri (en classe et sur le terrain) ainsi qu'une intervention pour la matinée éco-citoyenne du collège des Garcins, soit 713 élèves sensibilisés.

Un projet Goûter Zéro Déchet a été mené afin de sensibiliser parents et enfants à moins d'emballages lors des goûters. Pour cela, des kits ont été distribués aux familles demandeuses (500 kits commandés via un formulaire comprenant une boîte, une gourde en inox, une serviette en coton). Des interventions ont eu lieu dans les classes.

Interventions en milieu professionnel

L'ambassadeur du tri intervient également sur demande en milieu professionnel pour former au tri. Il conseille sur les actions de réduction qui sont des leviers pour diminuer la redevance spéciale des professionnels.

Nb d'interventions en 2022	Public sensibilisé	Entreprises/Structures
19	547 personnes	Forains, Centre de coordination, Domitys, Biocoop, Club Med, commerçants...

Sensibilisation auprès des professionnels

Des sensibilisations auprès des professionnels sont nécessaires pour rappeler les bonnes pratiques de tri et ainsi éviter que des mauvaises pratiques s'installent. Elles émanent de remontées de terrain sur les collectes.

Un accompagnement, en partenariat avec Environnement et Solidarité, a été mis en place, entre mars et août, auprès de trois structures d'hébergement touristique (Club Med, Village Club du Soleil et VVF Alpazur) pour lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec les buffets à volonté. Quelques actions ont pu être mises en place notamment une sensibilisation des équipes dans deux structures (160 personnes sensibilisées).

Aussi, des autocollants « Sacs et boîtes propres acceptés » ont été distribués aux professionnels apparaissant dans le guide « Vos courses zéro déchet dans le Briançonnais » créé par le Club Climat et le PETR ainsi qu'aux forains des marchés de Briançon, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey et Le Monêtier-les-Bains.

Sensibilisation des forains sur le marché de Briançon

En 2022, dans la suite du projet Marché Propre mené depuis 4 ans, l'accompagnatrice à la transition écologique d'Environnement et Solidarité est intervenue 17 fois sur le marché de Briançon, 6 fois sur le marché de La Salle-les-Alpes, 2 fois sur le marché du Monêtier-les-Bains et 1 fois sur le marché de Saint-Chaffrey, afin de sensibiliser les forains au tri et à la réduction de leurs déchets. Certaines actions se sont faites conjointement avec la CCB. Au total, 26 interventions ont eu lieu entre février et août 2022.

Interventions auprès du grand public

En 2022, le service a tenu des stands de sensibilisation du grand public lors des marchés mais aussi lors de manifestations ayant trait à l'environnement comme la SEDD (Semaine Européenne de Développement Durable) ou la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).

Sensibilisation sur les marchés :

8 permanences sur les marchés de Briançon ont été faites durant l'été 2022. Ainsi, environ 255 personnes ont été rencontrées et 184 sensibilisées sur la saison estivale (71 personnes sont seulement passées récupérer de la documentation, des sacs ou bien réserver des composteurs) permettant un rapport privilégié d'échanges avec la population. Le stand a été réfléchi pour axer la sensibilisation sur la réduction des déchets avant le tri.

Lors de ses interventions sur les marchés, l'accompagnatrice à la transition écologique d'Environnement et Solidarité a aussi sensibilisé les chalandes à la réduction des déchets et au fait d'utiliser ses propres contenants.

AR Prefecture005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

Stand sur le marché de Briançon



Réservation de composteurs et de bioseaux sur le marché

Évènement national : SEDD du 18 Septembre au 8 octobre 2022 :

Le service Gestion et Valorisation des Déchets a proposé 10 animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable :

<u>Date</u>	<u>Action</u>	<u>Nombre visiteurs</u>
Mercredis 21/09 28/09 05/10	Stand sur le marché de Briançon « Comment réduire ses déchets ? »	Environ 25 passages par marché soit environ 75 personnes sensibilisées
Mercredi 21/09	Chantier participatif de ramassage des déchets Piste de la Casse du Bœuf – La Salle-les-Alpes Clôture conviviale et gourmande	6 participants 42 kg de déchets (270 litres) ramassés en 1h15
Jeudis 22/09 29/09	Caractérisation des Ordures Ménagères au Quai de Transfert à Villard-Saint-Pancrace	1 classe de Villard-Saint-Pancrace 25 participants 2 classes (St-Blaise et J. Chabas) 43 participants
Mercredi 28/09	Atelier Cuisine Zéro Déchet à la salle culturelle de Villard-Saint-Pancrace et repas partagé	12 participants
Mercredi 28/09	Atelier « Fabrique ton Papier Recyclé » à la médiathèque à Briançon 2 ateliers organisés dans l'après-midi	Deux ateliers complets : environ 50 personnes
Mercredi 28/09	Stand déchets parvis de la médiathèque (stands multithématiques) Et distribution de kits goûter Zéro Déchet	Environ 130 personnes sont passées récupérer leur kit goûter Zéro Déchet
Mercredi 05/10	Atelier Café Jardin sur le thème paillage/compost + goûter + distribution de kits goûter Zéro Déchet	Environ 20 participants
	TOTAL	362

Évènement national : SERD du 19 au 27 novembre 2022 :

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Recu le 21/07/2023

Le service Gestion et Valorisation des Déchets a proposé 2 animations pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets :

- Mercredi 23 novembre (10h-13h) : Stand participatif « Changer ses habitudes : en route pour le 0 déchet ! » mené par Environnement et Solidarité en binôme avec la chargée de mission du service déchets pour informer sur la gestion des déchets sur le territoire. 20 personnes ont été sensibilisées.
- Mercredi 23 novembre (10h-12h et 15h15-16h15) : Collecte des matériaux.
Une équipe de la plateforme de réemploi des matériaux est intervenue à la déchèterie de Clos-Jouffrey afin de sensibiliser les usagers à l'alternative de réemployer les matériaux au lieu de les jeter. 15 personnes ont été sensibilisées.



Animations SEDD - SERD

Manifestations locales :

En dehors de la SEDD, le service Déchets propose un accompagnement lors des événements locaux. Cela permet en effet :

- De responsabiliser les organisateurs sur la gestion des déchets pendant leur manifestation (prêt d'écocups, de poubelles pédagogiques et d'affichages spécifiques, etc.) ;
- D'intervenir auprès de publics variés.

Exemples : Mondial de l'escalade, Fête du rugby ou à la Maison du Parc national des Ecrins.

Bilan quantitatif des actions de sensibilisation/prévention en 2022 :

Type d'animation	Nombre d'interventions	Nombre de personnes sensibilisées
Scolaire / prestataire	22	390
Scolaire / CCB	33	713
Milieu professionnel / CCB	19	547
Milieu professionnel / Prestataire	13	255
Grand Public / prestataire	49	927
Stand marchés saison estivale	8	255
Événements SEDD + SERD	12	397
TOTAL	156	3484

9.3 AMI Hors foyer

En 2022, la CCB a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Tri hors foyer » de l'organisme CITEO et de l'ADEME. Le projet retenu est le seul projet de ce type en France, en station de sport d'hiver :

- Il permet d'insuffler une dynamique de tri et de limitation du nombre de corbeilles sur les lieux de consommation nomade (stations de ski alpin et grands parcs de loisirs) ;
- Les corbeilles de tri implantées sont exploitées par les gestionnaires en même temps qu'une signalétique de sensibilisation « Montagne Propre » (kit de communication) ;
- CITEO a également retenu ce projet pour la réalisation d'une enquête comportementale pendant les vacances d'hiver 2023 (institut Opinion Way).

En chiffres :

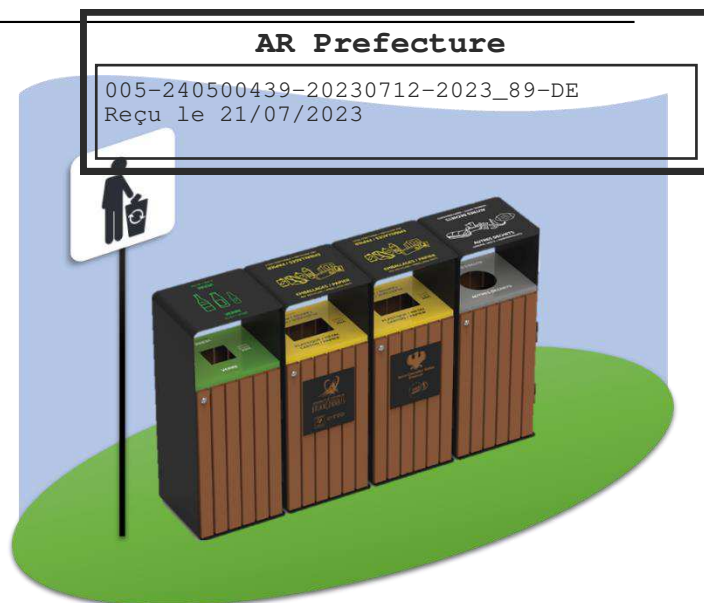
- Budget : 107 490 € (50 % de financement par CITEO et 30 % par l'ADEME, hors corbeilles OM non financées)
- Lieux d'implantation :
 - o 3 domaines skiables : Serre Chevalier Vallée, Montgenèvre, La Grave
 - o Parcs : Schappe, Colombier, Pontillas...
- 42 îlots de tri
- 100 plaques de sensibilisation « Montagne Propre »



OUTIL développé : Points de collecte géolocalisés sur application nationale (intégrée dans le site internet de la CCB)

INAUGURATION : le 3 février 2022

PERSPECTIVES : Suite à l'initiative portée par la CCB, les gestionnaires de corbeilles du territoire pourront profiter du marché de fourniture pour s'équiper et étendre ce type de dispositif en respectant le principe de réduction des corbeilles et les possibilités de tri.



L'AMI « Tri hors foyer » prévoit également un volet « événementiel ».

Ainsi, une déclinaison des îlots de tri en version mobile, intégrant le flux « hors-déchets », a été prévue afin de gérer les déchets des spectacles, manifestations sportives et culturelles du territoire.

2 chariots de tri ont notamment été acquis en 2022 (6 à terme) et sont à disposition des organisateurs d'événements.

05/04/2023
Reçu le 21/07/2023



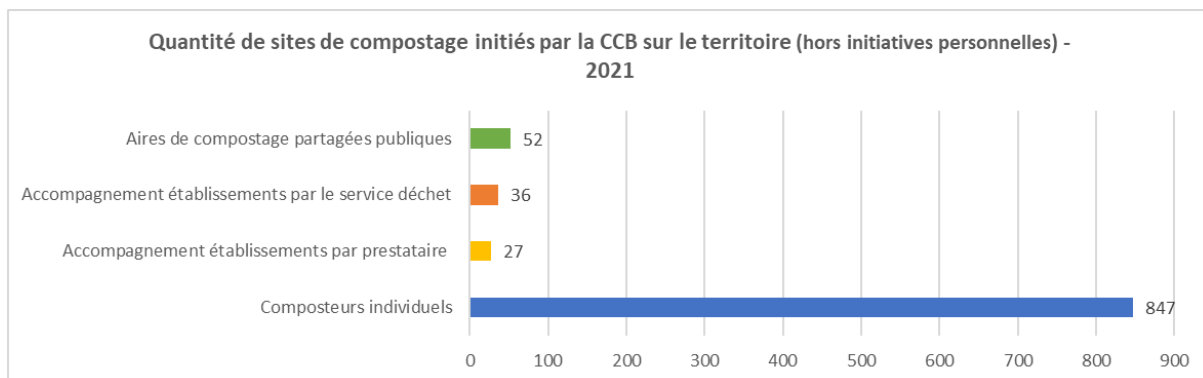
Dispositif de tri sur la manifestation du SNOW RUGBY du Col du Lautaret

9.4 Compostage

Bilan 2022 des actions en lien avec le compostage :

Les actions de compostage ont été poursuivies en 2022 sur les différents axes engagés les années précédentes :

- Vente de 109 composteurs domestiques ainsi que 5 lombricomposteurs et 18 bio seaux déployés dans les foyers du territoire,
- Test d'un composteur électromécanique au sein de deux entreprises dites « gros producteurs » (centre de vacances et entrepôt de stockage de fruits et légumes)
- Accompagnement direct de 3 établissements par le service Déchets,
- Implantation de 22 aires de compostage partagées à Briançon, au Monétier-les-Bains, à La Salle les Alpes en collaboration avec les services communaux,
- Contractualisation avec des communes membres pour la mutualisation du broyeur à végétaux.



Poursuite appel à projet « Tri à la source des biodéchets » :

Au cours de l'année 2022, dans le cadre de l'appel à projet ADEME/Région Sud « Tri à la source des biodéchets », les actions suivantes ont été réalisées :

- Définition d'une stratégie à l'échelle globale du territoire :

LES MOYENS DE PRÉ COLLECTE DÉPLOYÉS SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE ZONE

LES MOYENS DE PRÉ COLLECTE DÉPLOYÉS SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE ZONE

Les solutions de gestion privées

- Lombricomposteur : 48 litres, 3 plateaux, Ø 47 cm, 30 € en appartement
- Composteur bois : 29 € au jardin

Les solutions en point d'apport volontaire

- Zone I et IV touristique et difficile
- Zone II Habitat permanent peu dense
- Zone III Habitat permanent dense

Un bio seau distribué pour chaque logement

- Réalisation d'un plan de déploiement d'une durée de 3 ans pour généraliser les solutions de tri à la source des biodéchets,
- Expérimentation des composteurs grutables et début de déploiement dans les secteurs denses de Briançon,
- Acquisition d'un broyeur et d'un godet cribleur,
- Mise en œuvre du suivi informatisé des aires de compostage publiques.

AR Prefecture
 005-240500439-20230712-2023_89-DE
 Recu le 21/07/2023



Manitou et outils de criblage



Broyeur mutualisé aux communes



Outil de numérisation du suivi

Formation au compostage

En 2022, le service Déchets a continué de proposer cette formation ouverte à tous. 2 sessions ont été mises en place, permettant à 12 particuliers d'en bénéficier.

Dans le cadre de cette prestation de service confiée au CPIE, les sessions de formation durent de 2h à 4h et comprennent un volet théorique obligatoire et une visite de site facultative.

9.5 Zones de réemploi

À l'automne 2021, la CCB a ouvert des zones de réemploi dans les déchèteries de Fontchristianne (Briançon) et de la Guisane (Le Monétier-les-Bains) permettant aux usagers de déposer des objets encore utilisables ou des matériaux en bon état, afin que d'autres usagers puissent les récupérer gratuitement et ainsi réduire les déchets ultimes.

Au printemps 2022, un caisson de réemploi a également été installé à la déchèterie de la Haute-Romanche (La Grave).

Une accompagnatrice d'Environnement et Solidarité est intervenue 30 fois entre avril et septembre dans deux déchèteries afin de sensibiliser les usagers à ces zones de réemploi : 25 fois à Fontchristianne et 5 fois à La Guisane pour un total de 710 personnes sensibilisées.



Caisson du réemploi de Fontchristianne



Chalet du réemploi de la Guisane

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023



Présentation du caisson à des usagers - Fontchristianne

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2022

Les résultats financiers sont décomposés en 4 chapitres comprenant : les frais de fonctionnement, les charges de personnel, les amortissements, les frais financiers, et les autres dépenses annexes.

- Le chapitre « Collecte » comprend :
 - o Les coûts des collectes effectuées en interne et par les prestataires extérieurs
 - o Les coûts de transport et de traitement
 - o Les frais annexes afférents à la collecte : carburant, réparation des véhicules, maintenance, assurance, lavage des conteneurs...
 - o Les charges de personnel : chauffeurs, ripeurs, responsable d'exploitation
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Déchèterie » comprend :
 - o Les frais d'exploitation pour les 4 déchèteries du territoire : fluide, assurance, petit entretien, déneigement
 - o Les marchés de prestation de services pour la location des contenants, le transport et le traitement des déchets
 - o Les charges de personnel : gardiens de déchèterie
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Quai de transfert » comprend :
 - o Les frais de fonctionnement du site : fluide, assurance, petit entretien, déneigement, contrôles réglementaires des équipements
 - o Les charges de personnel : agent du quai de transfert
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Ressource » comprend :
 - o Les frais de fonctionnement suivants : administratif, communication, actions en lien avec la prévention (compostage, sensibilisation des professionnels...)
 - o Les frais relatifs au hangar : assurance, fluide, déneigement...
 - o Les charges de personnel : personnel administratif, technique et d'encadrement
 - o Les amortissements et les frais financiers.

À l'instar des autres services, les charges de structure comprenant les services supports (ressources humaines, finances, commande publique, direction générale, informatique, indemnités d'élus) ne sont pas intégrés dans ces résultats financiers.

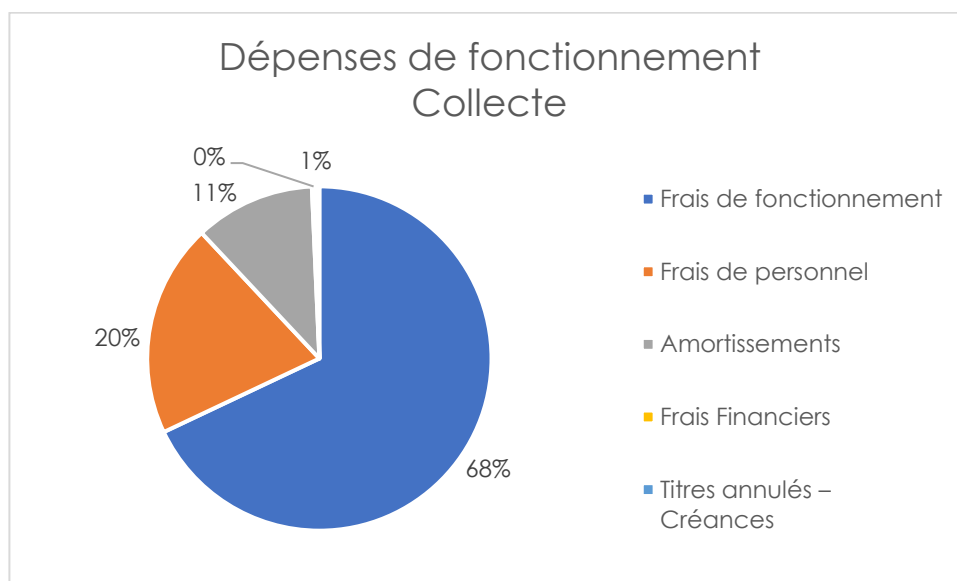
1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

1.1 Chapitre collecte

	2018	2019	2020	2021	2022
COLLECTE	3 062 208,50 €	3 146 890,34 €	3 150 288,79 €	2 916 480,95 €	3 332 410,96 €
Frais de fonctionnement	1 865 565,92 €	1 929 211,05 €	1 920 249,95 €	1 881 122,90 €	2 265 137,37 €
Carburant	119 243,26 €	124 238,70 €	109 149,77 €	108 533,15 €	82 839,92 €
Maintenance – Assurance – Entretien véhicules	163 271,94 €	136 681,37 €	173 435,55 €	164 205,04 €	113 432,31 €
Prestation de services (marché de prestations + prestations complémentaires)	1 428 338,46 €	1 510 561,26 €	1 457 615,12 €	1 414 469,34 €	1 841 506,95 €
Partenariat avec la CCOisans – Collecte Hte Normandie	63 923,00 €	77 038,00 €	62 688,00 €	68 572,46 €	94 369,47 €
Réparation – Entretien – Lavage contenants	40 692,28 €	50 834,47 €	86 699,4 €	66 195,91 €	70 153,08 €
Collecte des encombrants – La Miraille	3 282,58 €	4 922,50 €	1 710,5 €	4 481,17 €	1 024,25 €
Fonctionnement divers	46 814,40 €	24 934,75 €	26 585,19 €	54 402,08 €	61 811,39 €
Prévention des déchets	0	0	2 366,41 €	263,75 €	0
Frais de personnel	746 361,87 €	704 174,63 €	705 744,81 €	577 520,58 €	667 805,63 €
Amortissements	416 585,50 €	491 243,08 €	490 591,72 €	387 850,16 €	376 176,89 €
Frais Financiers	16 734,37 €	15 750,00 €	14 765,62 €	52 548,91 €	10 968,75 €
Titres annulés – Créances	16 960,84 €	6 511,58 €	18 936,69 €	17 438,40 €	12 322,32 €



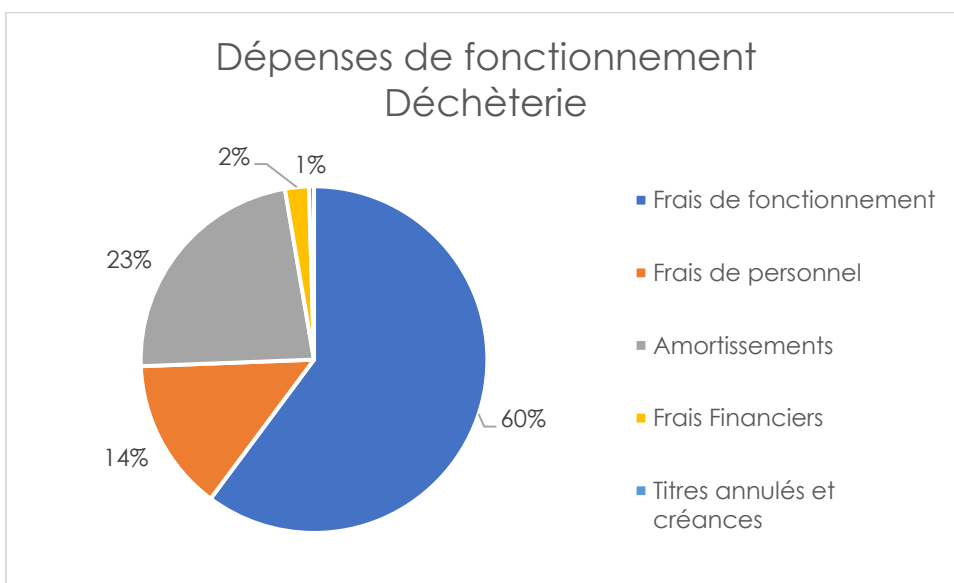
1.2 Chapitre déchèterie

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Recu le 21/07/2023

	2018	2019	2020	2021	2022
DECHÈTERIE	1 308 187,23 €	1 378 788,72 €	1 356 715,14 €	1 359 503,36 €	1 857 611,30 €
Frais de fonctionnement	739 104,99 €	793 882,45 €	745 543,34 €	756 939,72 €	897 959,81 €
Prestation de services	671 826,94 €	726 361,15 €	675 699,14 €	670 589,33 €	833 594 ,24€
CPIE Ressourcerie- La Miraille	30 000 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Fonctionnement divers	37 278,05 €	37 521,30 €	398 44,4 €	56 350,39 €	34 365,57 €
Frais de personnel	137 906,18 €	161 437,43 €	199 959,53 €	208 180,41 €	212 115,03 €
Amortissements	355 258,23 €	357 807,22 €	356 354,22 €	340 014,02 €	341 938,38€
Frais Financiers	75 777,43 €	65 146,10 €	54 498,33 €	43 833,38 €	33 150,53€
Titres annulés et créances	140,40 €	515,52 €	359,72 €	10 535,83 €	7 042,00€



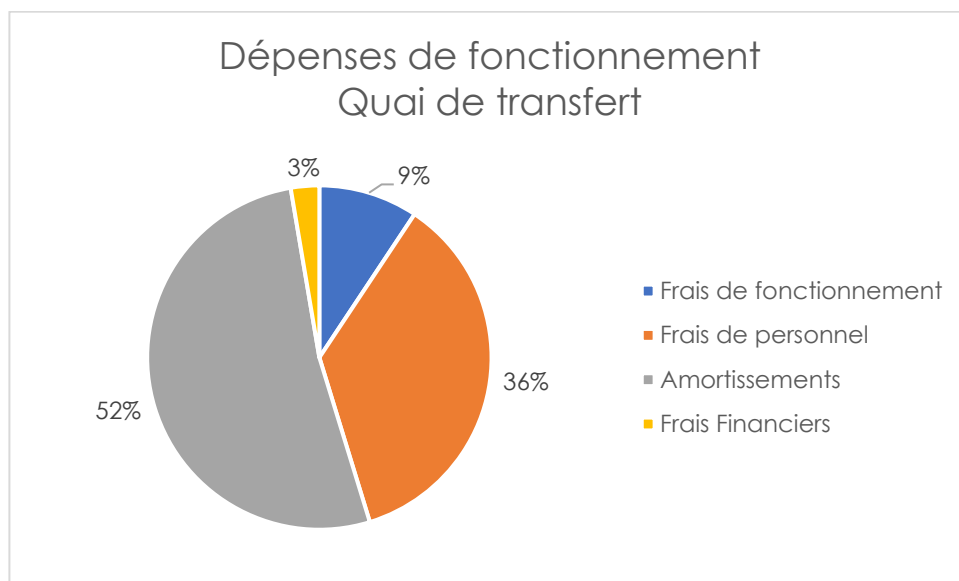
1.3 Chapitre quai de transfert

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Recu le 21/07/2023

	2018	2019	2020	2021	2022
QUAI DE TRANSFERT	228 364,70 €	208 244,06 €	223 601,38 €	239 158,21 €	207 843,19 €
Frais de fonctionnement	23 398,39 €	20 372,14 €	18 350,23 €	16 473,50 €	19 398,36 €
Frais de personnel	84 937,65 €	69 519,82 €	79 318,80 €	70 723,84 €	74 676,61 €
Amortissements	112 914,19 €	111 617,16 €	119 583,55 €	146 004,84 €	108 211,78 €
Frais Financiers	7 114,47 €	6 734,94 €	6 348,8 €	5 956,03 €	5 556,44 €



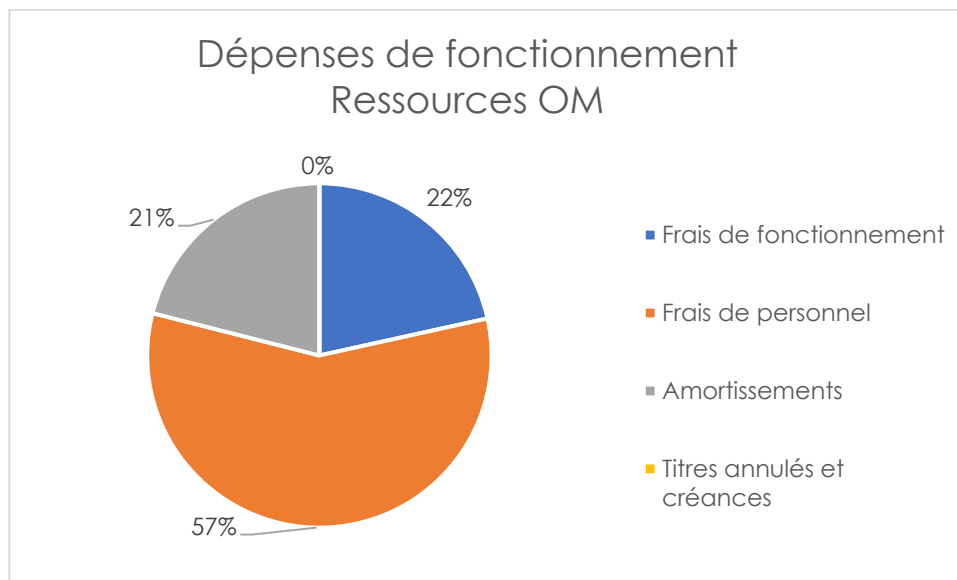
1.4 Chapitre Ressources OM

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Recu le 21/07/2023

	2018	2019	2020	2021	2022
RESSOURCES OM	409 535,47 €	412 308,62 €	387 761,95 €	393 406,58 €	453 709,10 €
Frais de fonctionnement	57 862,23 €	62 022,98 €	55 676,46 €	67 751,15 €	97 766,16 €
Dont Prévention	19 717,06 €	25 614,06 €	25 953,36 €	31 115,71 €	51 338,71 €
Frais de personnel	256 193,83 €	254 894,03 €	237 879,08 €	230 387,82 €	260 459,51 €
Amortissements	95 392,41 €	95 391,61 €	94 206,41 €	95 267,61 €	95 483,43 €
Titres annulés et créances	87,00 €	/	/	/	/



1.5 Comparaison

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Comparaison

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	5 008 295,90 €	5 146 231,74 €	5 118 367,26 €	4 908 549,10 €	5 486 169,00 €
Collecte	3 062 208,50 €	3 146 890,34 €	3 150 288,79 €	2 916 480,95 €	3 332 410,96 €
Déchèterie	1 308 187,23 €	1 378 788,72 €	1 356 715,14 €	1 359 503,36 €	1 492 205,75 €
Quai de transfert	228 364,70 €	208 244,06 €	223 601,38 €	239 158,21 €	207 843,19 €
Ressources	409 535,47 €	412 308,62 €	387 761,95 €	393 406,58 €	453 709,10 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comparaison

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	5 008 295,90 €	5 146 231,74 €	5 118 367,26 €	4 908 549,10 €	5 486 169,00 €
Frais de fonctionnement	2 685 931,53 €	2 805 488,62 €	2 739 819,98 €	2 722 287,27 €	3 280 261,70 €
Frais de personnel	1 225 399,53 €	1 190 025,91 €	1 222 902,22 €	1 086 812,65 €	1 215 056,78 €
Amortissements	980 150,33 €	1 056 059,07 €	1 060 735,9 €	969 136,63 €	921 843,48 €
Frais Financiers	99 713,27 €	87 631,04 €	75 612,75 €	102 338,32 €	49 675,72 €
Autres frais (titres annulés créances)	17 101,24 €	7 027,10 €	19 296,41 €	27 974,23 €	19 364,32 €

Le budget de fonctionnement est en augmentation (+ 12%) entre 2021 et 2022.

Cette augmentation s'explique par :

- La réouverture des stations de ski durant l'hiver 2021/2022,
- La reprise des activités économiques,
- L'inflation et notamment celle liée à la hausse des prix des carburants et des prestations de service,
- L'augmentation de la TGAP applicable aux déchets ultimes.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Depuis 2008, le taux est stable à 10,9%, avec une baisse à 10,5% en 2019.

Le produit des recettes de la TEOM est de 5 158 901 € en 2022.

2.2 Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets, Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages,

En 2022, le montant des recettes de la RS s'établit à 372 711,23 € contre 343 303,28 € en 2021, soit une augmentation de 8,6 %.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des tarifs prenant en compte l'inflation et les augmentations de taxes appliquées sur les déchets ultimes (TGAP).

2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux

Il s'agit des recettes financières reversées aux collectivités par les entreprises de valorisation et les éco-organismes, au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre, papiers...).

En 2022, ces recettes représentent un total 548 722 €, soit une baisse de 7,2 % par rapport à 2021.

Cette diminution est notamment due à la baisse des recettes liées à un appel à projet de Citéo soldé en 2021 et relatif aux leviers d'actions pour la performance. Néanmoins, elle est limitée par une forte augmentation des prix de reprise des matériaux jusqu'à l'été.

Pour 2023, la tendance à prévoir est à la baisse compte tenu de l'effondrement des prix de reprise des matériaux.

Tiers	Objet	2018	2019	2020	2021	2022	Écart 2021/2022
SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES							
ECODDS	Déchets diffus des ménages	4 060 €	5 246 €	6 355 €	5 220 €	4 493 €	- 13,9 %
CITEO	Emballages ménagers & papier	249 811 €	333 081 €	385 608 €	420 635 €	310 550 €	- 26,2 %
ECO MOBILIER	Mobilier des particuliers	21 630 €	12 695 €	32 851 €	26 926 €	26 013 €	- 3,4 %
OCAD3E	DEEE	23 879 €	14 980 €	19 358 €	21 059 €	19 688 €	- 6,5 %
COREPILE	Piles et accumulateurs	/	/	/	210 €	/	/
ADI VALOR	Emballages agricoles	/	/	/	148 €	/	/
TOTAL ECO ORGANISMES		299 446 €	366 002 €	444 172 €	474 198 €	360 744 €	- 23,9 %
VENTE DE MATERIAUX							
ALPES ASSAINISSEMENT	Carton brun – ferraille -papier	156 728 €	136 523 €	44 308 €	96 875 €	150 631 €	+ 55,5 %
O-I MANUFACTURING France	Verre	14 121 €	44 478 €	27 349 €	18 760 €	31 649 €	+ 68,7 %
PAPREC RECYCLAGE	EMR – acier – plastique	3 410 €	/	/	/	/	/
CMR RECYCLAGE	Skis	101 €	/	/	/	/	/
GROS ENVIRONNEMENT	Carton brun – ferraille – Hte-Romanche	/	/	990 €	1 378 €	1 871 €	+ 35,8 %
ALPES ENVIRONNEMENT	Batteries	/	2 274 €	2 348 €	/	3 877 €	/
TOTAL REVENTE MATÉRIAUX		174 360 €	183 275 €	74 996 €	117 013	188 028	+ 60,7 %
TOTAL GÉNÉRAL		473 806 €	549 277 €	519 168 €	591 211 €	548 772 €	- 7,2 %

2.4 Facturation déchèterie

La facturation des déchèteries 2022 représente un montant de **54 161,56 €** soit une augmentation de 2,66 % par rapport à 2021.

2.5 Bilan des recettes

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Reçu le 21/07/2023

	2018	2019	2020	2021	2022
COLLECTE	5 473 758,40 €	5 658 066,40 €	5 462 908,72 €	5 868 978,76 €	6 073 032,64 €
TEOM	4 747 823,00 €	4 804 414,00 €	4 746 796,00 €	4 964 177,00 €	5 158 901,00 €
Redevance Spéciale	342 209,28 €	330 490,84 €	223 909,41 €	343 303,28 €	372 711,23 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	330 206,67 €	494 558,98 €	442 671,96 €	508 393,01 €	479 947,78 €
Remboursement rémunération personnel + formations (par d'autres redevables)	18 782,30 €	14 287,48 €	37 074,93 €	24 956,80 €	17 212,43 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	24 162,33 €	3 740,28 €	3 763,20 €	Reprise camion 16 000,00 € Rembrst assurances 1573,98 €	12 628,96 €
Opération d'ordre reprise de subvention	10 574,82 €	10 574,82 €	10 574,82 €	10 574,69 €	26 685,19 €
Redevances et droits des services à caractère culturel	/	/	/	/	1 098,25 €
Locations diverses (autres qu'immeubles)	/	/	/	/	3 847,80 €
DECHÈTERIE	224 750,95 €	134 907,70 €	152 065,19 €	175 669,11 €	150 807,36 €
Facturation professionnels déchèterie	62 444,75 €	61 791,63 €	53 341,48 €	52 757,77 €	54 161,56 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	143 598,94 €	54 718,10 €	76 495,96 €	82 817,65 €	76 030,05 €
Remboursement rémunération personnel	5 605,21 €	3 855,86 €	8 685,89 €	26 551,64 €	10 295,24 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	7,19 €	1 190,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre reprise de subvention	13 094,86 €	13 351,86 €	13 541,86 €	13 541,85 €	10 320,51 €
QUAI DE TRANSFERT	25 403,98 €	14 022,35 €	32 121,41 €	13 430,00 €	29 024,74 €
Remboursement rémunération personnel	11 070,59 €	592,35 €	4 725,98 €	0,00 €	200,00 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	522,00 €	0,00 €	13 584,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre reprise de subvention	13 811,39 €	13 430,00 €	13 811,43 €	13 430,00 €	28 824,74 €
RESSOURCES OM	68 640,15 €	114 955,80 €	40 542,97 €	49 207,22 €	30 342,28 €
Remboursement rémunération personnel	3 564,90 €	56,91 €	13 927,94 €	7 450,00 €	4 859,39 €
Produits divers	6 571,38	12 280,32 €	6 194,27 €	9 421,00 €	12 092,59 €
Subvention	45 292,65	89 407,35 €	7 209,54 €	19 125,00 €	0,00 €
Opération d'ordre reprise de subvention	13 211,22 €	13 211,22 €	13 211,22 €	13 211,22 €	13 211,22 €
Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	179,08 €

2,6 Comparaison

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE

Reçu le 21/07/2023

TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/22
	5 792 553,48 €	5 921 952,25 €	5 689 519,89 €	6 107 284,89 €	6 283 207,02 €	+ 2,9 %
TEOM	4 747 823,00 €	4 804 414,00 €	4 746 796,00 €	4 964 177,00 €	5 158 901,00 €	+ 3,9 %
RS + facturations déchèteries	404 654,03 €	392 282,47 €	277 250,89 €	396 061,05 €	426 872,79 €	+ 7,8 %
Eco-organismes - Vente matériaux	473 805,61 €	549 277,08 €	519 167,92 €	591 210,66 €	555 977,83 €	- 6,0 %
Produits divers – Reprise de subvention	127 247,84 €	157 186,10 €	81 890,34 €	96 877,74	108 888,34 €	+ 12,4 %
Remboursement personnel	39 023,00 €	18 792,60 €	64 414,74 €	58 958,44 €	32 567,06 €	- 44,8 %

La TEOM a augmenté de 3,9 %, ce qui correspond à l'augmentation des bases (taux stable).

Le montant facturé aux professionnels (RS et Déchèterie) a augmenté de 7,8 % du fait principalement des évolutions de tarifs prenant en compte l'inflation et la hausse des taxes appliquées sur les déchets ultimes (TGAP).

Les recettes liées aux éco-organismes et la vente de matériaux baissent de 6 % du fait de l'absence de subventions liées à un appel à projet soldé. Cependant, l'augmentation des matériaux triés et l'augmentation de certains des prix de rachat limitent la baisse.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	5 008 295,90 €	5 146 231,74 €	5 118 367,26 €	4 908 549,10 €	5 486 169,00 €
Recettes de fonctionnement	5 792 553,48 €	5 921 952,25 €	5 689 519,89 €	6 107 284,89 €	6 283 207,02 €
Résultat	+ 784 257,58 €	+ 775 720,51 €	+ 571 152,63 €	+ 1 198 735,79 €	+ 797 038,02 €

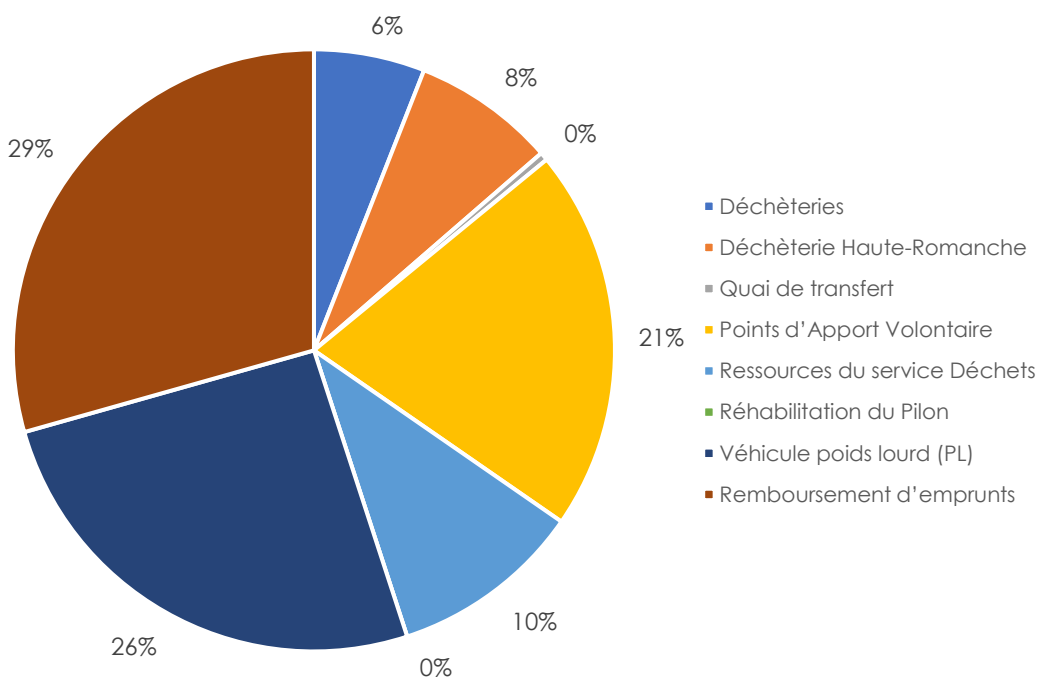
3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

	Par opération		
	2020	2021	2022
<u>Déchèteries</u> Travaux – Fournitures - Communication - Sécurisation	5 472,42 €	34 874,88 €	64 359,20€
<u>Déchèterie Haute-Romanche</u> Etude de MOE – Travaux d'aménagement	89 272,56 €	73 971,60 €	82 755,91€
<u>Quai de transfert</u> Équipements divers (abri de stockage, projecteurs...)	5 906,60 €	23 239,27 €	4 754,42€
<u>Points d'Apport Volontaire</u> Fournitures DSE / colonnes aériennes - travaux	146 637,60 €	215 442,20 €	221 970,80€
<u>Ressources du service Déchets</u> Logiciel RS, équipements, matériels, compostage	34 885,34 €	101 398,41 €	111 746,75€
<u>Réhabilitation du Pilon</u> Travaux de protection – Confinement - Réhabilitation	1 008,00 €	65 841,76 €	/
<u>Véhicule poids lourd (PL)</u> Camion grue benne – Nouveaux flancs de bennes	/	268 753,31 €	276 708,00€
<u>Remboursement d'emprunts</u>	315 441,69 €	316 254,09 €	317 091,21€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	598 624,21 €	1 099 775,52 €	1 079 386,29€

Dépenses d'investissement par opération 2022



Évolution des dépenses d'investissement					
	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL DEPENSES	1 691 780,56 €	1 652 372,87 €	598 624,21 €	1 099 775,52 €	1 079 386,29 €

Les investissements sont stables entre 2021 et 2022 : acquisition d'un nouveau véhicule de collecte, réalisation de travaux de sécurisation et d'extension des déchèteries et implantation de points d'apport volontaire.

Le projet de plateforme de co-compostage n'est pas intégré dans les investissements (ni en dépenses, ni en recettes), car celui-ci est porté par 4 EPCI. En fonction de l'évolution du projet, aujourd'hui au stade des études, les dépenses et recettes liées à cette opération seront intégrées.

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2022	
Par opération	
Subvention État – Région	91 696,98 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	91 696,98 €

RECETTES INVESTISSEMENT					
Comparaison					
	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL RECETTES	131 242,02 €	152 787,88 €	263 480,00 €	125 843,81 €	91 696,98 €

Les recettes 2022 correspondent à des subventions perçues en début de projet : acomptes de démarrage.

L'année 2023 devrait voir ces recettes augmenter en fonction de l'avancement de plusieurs projets. Divers financeurs, à savoir la région, l'ADEME et Citéo, ont été sollicités.

ANNEXES

1-MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le tableau ci-dessous présente de manière exhaustive les filières de traitement de chaque flux, ainsi que le lieu de l'exutoire. Les données sont issues des rapports annuels fournis par les prestataires ou de leur site internet.

Désignation	Réemploi		Recyclage matière		Valorisation		Stockage traitement	
	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire
Ordures ménagères		-				-	100%	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Emballages ménagers recyclables		-	100% (hors refus)	Centre de tri, Alpes Assainissement, Manosque (04)		-		-
Verre			100%	Verreries OI du SUD EST				
Papiers		-	100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement puis recyclage en papèterie		-		-
Cartons		-	100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement puis recyclage en papèterie		-		-
Textiles	93%	Association Les Fils d'Ariane (05)		-		-	7%	Encombrant déchèterie
Bois		-	100%	Recyclage matière (panneau) par SAIB SPA, Caorso (Italie) Recyclage matière (panneau) par CF2P – 70200 Lure		-		-
Ferraille		-	100%	Recyclage matière par des repreneurs locaux : Lelievre (La Roche de Rame) et Briançon Récupération (Briançon)		-		-

Plaques de plâtre	0%	-	>90%	Siniat - Carpentras	<10%	Brûlage résidus de fibreux intégrés au process de recyclage - Siniat - Carpentras	0%	-
Encombrants déchèteries	0%	-	0%	Paprec Recyclage (déchèterie Haute-Romanche) – 10% Bois Cellule FCR Végocs cfe Psprec ; CF2P - 70200 Lure 5% recyclage métaux – Kintz Récupération – 05400 Veynes	0%	-	100%	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Déchèterie Haute-Romanche : 85% - ISDND St Quentin sur Isère
Encombrants porte-à-porte	39%	Revente magasin La Miraille	41%	Recyclage matière dans les filières de traitement adaptées			20%	Encombrant déchèterie
Gravats déchèterie	0%	-	0%	-	0%	-	100%	ISDI Clos Jouffrey – Saint-Chaffrey (hors Haute-Romanche)
Pneus	15%	Réutilisation - rechapage - réemploi France, Europe frontalière, pays de l'Est, Afrique du Nord et de l'Ouest, Amérique	41%	Granulat et poudrette Cimenterie matières non organiques recyclage carbone et fer géotechnie et Pneusol	44%	Incinération /cimenterie	0%	-
Cartouches	37%	Mise sur le marché marques génériques	55%	Matières premières secondaires	7%	Valorisation énergétique	0%	-
Skis	0%	-	20%	Métaux - CMR recyclage - La Brillanne	80%	Plastiques, résines et fibres - CMR recyclage - La Brillanne		-
Nespresso	0%	-	10%	Recyclage aluminium - centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les Pennes-Mirabeau	90%	Pyrolyse marc de café centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les Pennes-Mirabeau	0%	-
Piles (Corepile)	0%	-	77%	33% alliages de nickel - fer - acier, 26% alliages de zinc et dérivés, 18 % plomb, cobalt et autres métaux	0%	-	23%	Manganèse, graphite, plastiques, papiers et résidus
Batteries	0%	-	100%	Guy Dauphin Environnement - La Vurne (près de Montpellier)	0%	-		-
Huile vidange	0%	-	100 %	96 % Régénération R9 – Site de Eco ville 76170 LILLEBONNE 4 % Valorisation énergétique R1 ou R3 Site de Eco ville 76170 LILLEBONNE				-

Ampoules/Néons	0%	-	90%	Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)	0%	-	10%	Traitement mercure et autres résidus toxiques Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)
Déchets verts		-	100%	Broyage puis compostage : Broyage sur la plateforme de Fontchristianne (installation CCB) Compostage sur la plateforme à Manosque (04)		-		-
Mobilier (Ecomobilier)		-	20%	Recyclage matière Centre de traitement (13)	80%	Constitution de CSR Centre de traitement (13)		-
Déchets Dangereux		-	-		100%	Incinération avec valorisation énergétique, sites spécifiques (84)		-
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		-	80%	Valorisation matières et traitement des matières toxiques et polluantes : Gros électroménagers hors-froid : PRAXY EPUR MEDITERRANEE, Gignac-la-Nerthe (13) Gros électroménager froid : PURFER FRICOM, Maignane (13) Écrans : ENVIE SUD EST, Villeurbanne (69) Écrans plats : VEOLIA TRIADE, St-Sylvain-d'Anjou (49) Petits appareils en mélange : VEOLIA TRIADE, Rousset (13)	20%	Incinération avec valorisation énergétique		-

1. Les biodéchets – Le gaspillage alimentaire

ACTION 1 - Poursuivre le développement du **compostage**

ACTION 2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en **restauration collective**

ACTION 3 - **Sensibiliser** les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION 4 - Accompagner les **hébergeurs touristiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire

2. La réduction des emballages et des plastiques à usage unique

ACTION 5 - Favoriser l'utilisation du **réutilisable**

ACTION 6 - Poursuivre les opérations "**Marchés propres**"

ACTION 7 - Travailler **en amont** de la distribution

ACTION 8 - Étudier les opportunités de remplacement des **textiles sanitaires**

3. Le réemploi – 3R : réduire, réutiliser, recycler

ACTION 9 - Installer des **caissons de réemploi** sur les déchèteries

ACTION 10 - Soutenir le **développement** du réemploi et de la réutilisation

4. L'exemplarité

ACTION 11 - Établir un **diagnostic** des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

ACTION 12 - **Sensibiliser** les agents des administrations publiques à la prévention des déchets

AXE 1

Les biodéchets - Le gaspillage alimentaire

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

- ACTION 1** - Poursuivre le développement du **compostage**
- ACTION 2** - Lutter contre le gaspillage alimentaire en **restauration collective**
- ACTION 3** - **Sensibiliser** les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ACTION 4** - Accompagner les **hébergeurs touristiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire

1

ACTION 1

Poursuivre le développement du compostage

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT PRÈS DE 30% DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LE TERRITOIRE DE LA CCB PRÉSENTANT DE FORTES DISPARITÉS EN TERMES DE LOGEMENT, LA COLLECTIVITÉ S'ADAPTE EN PROPOSANT DIFFÉRENTES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE, AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES USAGERS.

DANS QUEL BUT ?

- Valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités et les résidus végétaux du jardin.
- Renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire.
- Réduire au maximum la part de déchets fermentescibles enfouis

QUAND ?

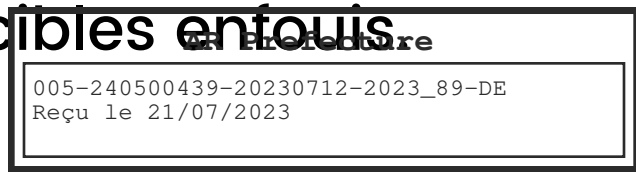
Tout au long de l'année



Save the date

SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

avril



comment, pour qui ?

Maisons avec jardin	Appartements	Professionnels
Mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de lombricomposteurs Installation de sites de compostage partagés à proximité des points de collecte 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement - formations - compostage collectif Intégration des établissements au schéma de collecte possible (si collecte séparée)

+ PROPOSITION DE FORMATIONS POUR LES FOYERS ÉQUIPÉS
COMMUNICATION & INTERVENTIONS SUR LES MARCHÉS ET LORS D'ÉVÈNEMENTS

objectifs

+ 100 composteurs d'ici 3 ans

2021 : 600 composteurs distribués depuis 2016

200 sites en 2030

2021 : 75 sites de compostage partagé créés

ACTION 2

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

LES DERNIERS CHIFFRES DE L'ADEME ESTIMENT À 120 GRAMMES EN MOYENNE LES QUANTITÉS JETÉES PAR CONVIVE PAR REPAS. SELON LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'OBJECTIF EST DE RÉDUIRE D'ICI 2025 DE 50% LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE PAR RAPPORT À 2015.

DANS QUEL BUT ?



Réduire l'impact environnemental, économique et éthique du gaspillage alimentaire



Agir de manière préventive, en apprenant aux plus jeunes, citoyens de demain, à consommer autrement



Remplir l'obligation réglementaire de réduction du gaspillage alimentaire



QUAND ?

Tout au long de l'année



Label

LABEL ECOCERT EN CUISINE
NIVEAU 2 🥕🥕
CANTINES DE BRIANÇON

2018



comment

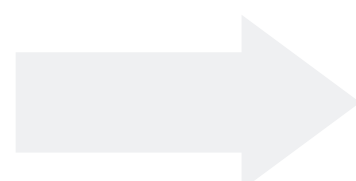
- > Sensibiliser tous les publics concernés
- > Poursuivre les actions déjà en place sur les cantines du territoire
- > Intégrer le projet de Boucle Alimentaire

pour qui

Les professionnels de la restauration collective
Le corps pédagogique
Les élèves

objectifs

Aujourd'hui : des efforts de réduction lors de la préparation des repas



DEMAIN

DIMINUER

la quantité jetée après service à l'assiette

1

ACTION 3

Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE REPRÉSENTE UN PRÉLÈVEMENT INUTILE DE RESSOURCES, DES ÉMISSIONS DE CO2, UN FORT ASPECT FINANCIER. + PRÉOCCUPATIONS ÉTHIQUES : PLUS DE SIX MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE SONT EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les évolutions de comportement



Faciliter le don de denrées aux associations

QUAND ?

Tout au long de l'année, lors de campagnes et évènements dédiés



> Sensibiliser sur les lieux d'achat, partager des contenus anti-gaspillage sur les réseaux de la CCB



> Faciliter la mise en relation des commerces de détail alimentaire et associations/éleveurs locaux pour une alimentation durable, circulaire

> Informer sur l'existence d'applications de récupération d'invendus (type TooGoodToGo)

- > Les ménages
- > Les associations
- > Tous les acteurs ayant des préoccupations liées à l'alimentation au sens large

En France

10 MILLIONS

DE PRODUITS ALIMENTAIRES SONT GASPILLÉS POUR L'ALIMENTATION HUMAINE

chaque année

[exemplarité]

Intégrer en amont la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la commande publique de repas (réunions internes, des élus, évènements...)

objectifs

- 50 % de gaspillage alimentaire

d'ici 2025

+ créer un réseau
d'ambassadeurs

Aujourd'hui
300 personnes sensibilisées/an



DEMAIN

500 personnes sensibilisées/an

ACTION 4

1 Accompagner les hébergeurs touristiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire

125 G DE DENRÉES PARFAITEMENT CONSOMMABLES SONT GASPILLÉES EN MOYENNE EN RESTAURATION COMMERCIALE POUR CHAQUE REPAS, CE QUI REPRÉSENTE ENVIRON 10% DU PRIX D'ACHAT DES MATIÈRES PREMIÈRES.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les évolutions d'habitudes des vacanciers



Inciter les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire en amont de l'utilisation du « gourmet bag ».



Réduire le gaspillage alimentaire lié aux buffets à volonté

QUAND ?

Tout au long de l'année



Exemple à suivre

L'AUBERGE DE JEUNESSE DE SERRE-CHEVALIER EST LABELLISÉE CLEF VERTE

comment

- > **Organiser** des sensibilisations du personnel
- > **Proposer** des fiches "clés en main" pour mettre en place des actions
- > **Recenser** et promouvoir les bonnes pratiques du territoire

pour qui

- > Les professionnels du tourisme proposant un service de restauration
- > Les restaurants et restaurants d'altitude
- > Les vacanciers

objectifs

RÉFLÉCHIR

autour des buffets à volonté, en lien avec les structures touristiques du territoire

La réduction des emballages et des plastiques à usage unique

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_89-DE
Reçu le 21/07/2023

- ACTION 5** - Favoriser l'utilisation du réutilisable
- ACTION 6** - Poursuivre les opérations "Marchés propres"
- ACTION 7** - Travailler en amont de la distribution
- ACTION 8** - Étudier les opportunités de remplacement des textiles sanitaires

ACTION 5

Favoriser l'utilisation du réutilisable

DEPUIS JANVIER 2021, LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERDIT L'UTILISATION DES ASSIETTES ET GOBELETS EN PLASTIQUE.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les organisateurs d'évènements dans une démarche éco-exemplaire.



Réduire la quantité de déchets évitables



Faire évoluer les habitudes



Proposer une solution concrète en réponse à l'évolution de la législation

QUAND ?



A partir de 2022.

Tout au long de l'année, notamment en saison lors d'évènements sur le territoire de la CCB.

En bref

2 280

ECOCUPS ONT ÉTÉ PRÊTÉS DANS LE CADRE DE 5 MANIFESTATIONS

en 2019

comment

- > **Élargir la démarche** engagée avec le prêt d'écocups, en disposant d'un stock (d'assiettes, couverts, gourdes)
- > **Étudier la possibilité** de fournir des boîtes à goûter pour les écoliers
- > **Inciter les usagers** à apporter leurs propres contenants lors des évènements

pour qui

- > Les organisateurs d'évènements sur les communes de la CCB

objectifs

Aucun évènement avec de la vaisselle jetable fin 2023





évènements sportifs, culturels, touristiques ... organisés sur le territoire

ACTION 6

Poursuivre les opérations "marchés propres"

DEPUIS 2021, LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERDIT L'UTILISATION DE SACS PLASTIQUES. DÉBUT DES OPÉRATIONS « MARCHÉ PROPRE » INCITANT LES COMMERÇANTS À TRIER LEURS DÉCHETS EN FIN DE MARCHÉ EN 2019.

DANS QUEL BUT ?

-  Être exemplaire, informer
-  Respecter et faire respecter la loi
-  Proposer des alternatives durables
-  Créer une économie circulaire

QUAND ?

Interventions sur les marchés chaque été.

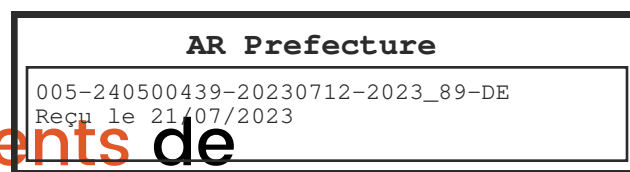


Save the date

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

sept

> Adapter les règlements de fonctionnement des marchés



> Distribuer des sacs réutilisables sur le marché, favoriser le vrac

> Sensibiliser les chalandes et usagers, cerner les attentes et problématiques pour adapter les solutions proposées

> Développer ou participer à la mise en place d'une filière pour les caisses en plastique dur issues des marchés

pour qui

- > Les marchands
- > Les habitants



comment

objectifs

Aucun invendu biodéchet jeté aux ordures ménagères

+ créer une économie circulaire

Aucun sac plastique sur les marchés d'ici 2022

ACTION 7

Travailler en amont de la distribution

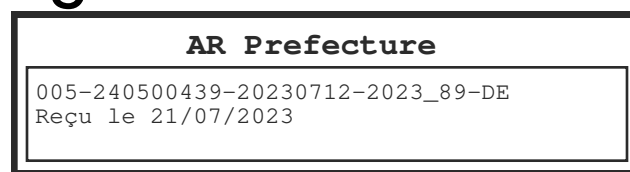
LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE LANCÉ À L'ÉTÉ 2021 SONT SANS APPEL : LE SUREMBALLAGE EST L'UNE DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES USAGERS, QUI CONSIDÈRENT QUE L'EFFORT DOIT ÊTRE FOURNI PAR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES.

DANS QUEL BUT ?

 Réduire le suremballage des produits

 [Selon résultats étude], développer un système de consigne

 Favoriser le vrac



QUAND ?

A partir de 2022 - 2023



En bref

28%

TAUX DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE EN FRANCE

2020

comment

- > **Co-construire** un projet avec les EPCI voisins, visant à réduire le suremballage
- > **Partager** les conclusions de l'étude auprès de la population

pour qui

- > Les distributeurs
- > Les fournisseurs et grossistes
- > Les consommateurs

objectifs

Sensibilisation & information des fournisseurs

AUJOURD'HUI

Développement du vrac et de la consigne

DEMAIN

Réduction du suremballage

ACTION 8

2 Etudier les opportunités de remplacement des textiles sanitaires

LES "TEXTILES SANITAIRES" DÉSIGNENT TOUS LES COTONS À DÉMAQUILLER, LINGETTES, MOUCHOIRS EN PAPIER, ESSUIE-TOUT, PROTECTIONS FÉMININES, COUCHES POUR ENFANTS, SERVIETTES EN PAPIER, COTON-TIGES...

DANS QUEL BUT ?

 Réduire la part de textiles sanitaires dans les ordures ménagères

 Favoriser l'utilisation des textiles réutilisables

QUAND ?

Début étude 2022 - 2023



En bref

15%

C'EST LA PART MASSIQUE DE TEXTILES SANITAIRES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

> **Établir** un diagnostic

> **Construire** le projet

> **Lancer une étude** à l'horizon 2022 - 2023

comment

- pour qui
- > Les jeunes parents
 - > Les crèches
 - > Les femmes du territoire
 - > Les administrations / entreprises

[exemplarité]

Élargir l'action aux produits d'entretien jetables : remplacer les essuie-tout par des sèche-mains, les lingettes par des serpillères, ...

objectifs

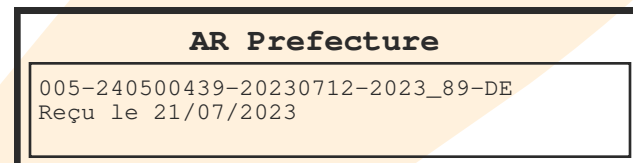
Augmenter le nombre de foyers utilisant des alternatives zéro déchet aux textiles sanitaires

Objectif à chiffrer en fonction du diagnostic

Le réemploi

-

3R : réduire, réutiliser, recycler



ACTION 9 – Installer des **caissons de réemploi** sur les déchèteries

ACTION 10 – Soutenir le **développement** du réemploi et de la réutilisation

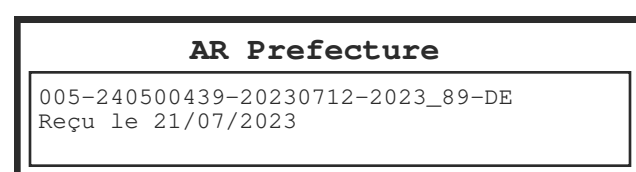
ACTION 9

Installer des caissons de réemploi sur les déchèteries

DE NOMBREUX OBJETS ARRIVENT EN DÉCHÈTERIE EN BON ÉTAT VOIRE NEUFS, RÉSULTANT D'UN MANQUE DE COMMUNICATION PRÉALABLE SUR LES ALTERNATIVES EXISTANTES / UN MANQUE DE TEMPS / L'URGENCE D'UNE SITUATION (DÉMÉNAGEMENT, ETC.).

DANS QUEL BUT ?

- Augmenter le taux de réemploi des objets
- Proposer une alternative
- Communiquer sur les solutions existantes

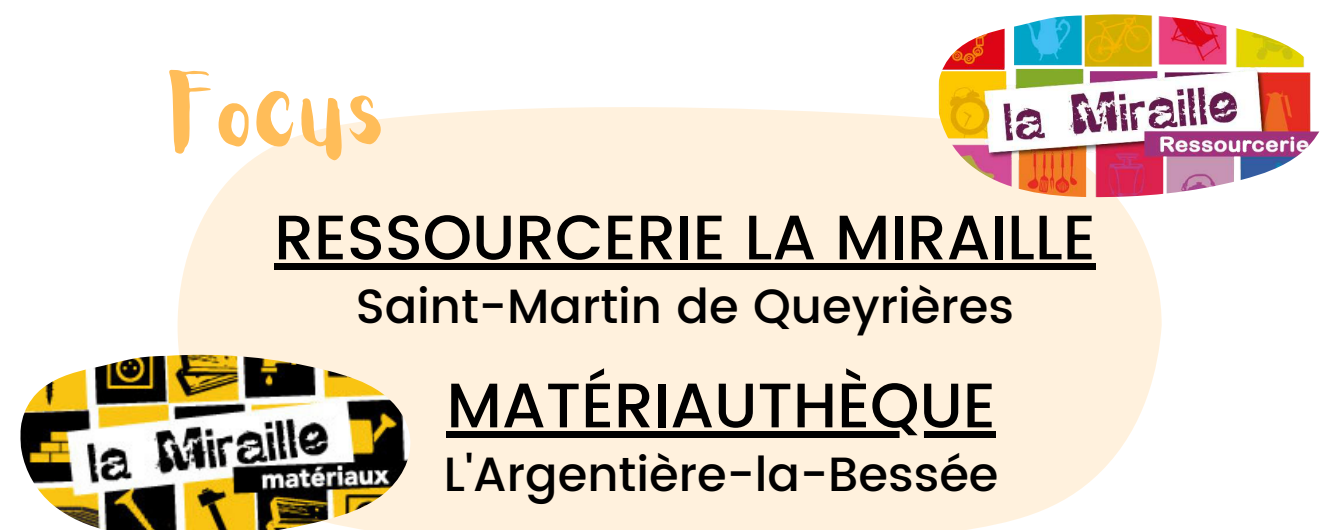


QUAND ?

Mise en place été 2021
Opérationnel septembre 2021



Focus



comment

- > **Installer un caisson** dédié au réemploi sur les 2 déchèteries de Fontchristianne et Clôt-Jouffrey
- > **Optimiser le service** [à terme] : référencement des objets déposés, système de réservation de certains types de déchets via listing, mise en relation de particulier à particulier...

pour qui

- > Les particuliers utilisant le service des déchèteries

objectifs

- 10% d'encombrants* en 5 ans

En moyenne, sur les 4 dernières années : **1 300 tonnes** d'encombrants par an

*tonnages

10%
des usagers fréquentant les sites utilisent le caisson

Proportion déterminée arbitrairement, à ajuster selon retours




ACTION 10

Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

44% DES PERSONNES INTERROGÉES* DÉCLARENT ACHETER DES BIENS D'OCCASION, 61,5% ESSAYENT DE PROLONGER LA VIE DE LEURS OBJETS EN LES RÉPARANT ET 71,6% DONNENT OU REVENDENT CEUX QUI NE LEUR SERVENT PLUS

*enquête locale, été 2021

DANS QUEL BUT ?

-  Soutenir les acteurs du réemploi / réutilisation
-  Encourager et valoriser les initiatives de réemploi / réutilisation
-  Encourager les partenariats locaux

QUAND ?

Tout au long de l'année

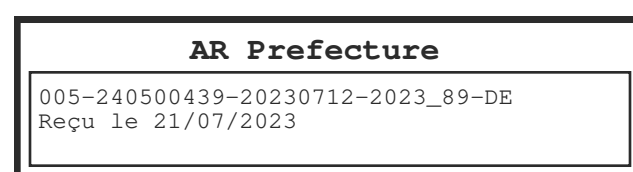


Tonnage détourné grâce au réemploi

171 TONNES

COLLECTÉES PAR LA MIRAILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB

2019



- comment
- > **Sensibiliser** les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation
 - > **Orienter** les usagers vers les structures locales (Ressourcerie, vide-greniers ...)
 - > **Communiquer sur les outils** permettant de faciliter ces pratiques (annuaire des associations, applications de mise en relation ...)

pour qui

- > L'ensemble des usagers
- > Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire
- > Les agents de la CCB

[exemplarité]

Favoriser la mutualisation, le prêt entre communes / collectivités de matériels

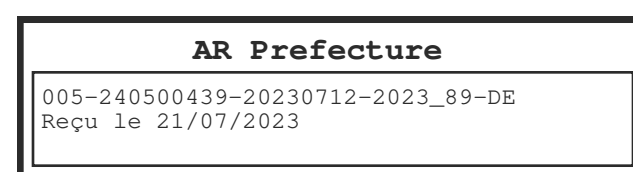
objectifs

Intégrer les principes de l'économie circulaire au Cahier des Charges de la commande publique

Indicateurs
Tonnages détournés
Nb d'acteurs sensibilisés
Évolution de comportement

AXE 4

L'exemplarité



ACTION 11 - Établir un **diagnostic** des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

ACTION 12 - **Sensibiliser** les agents des administrations publiques à la prévention des déchets

ACTION 11

Établir un diagnostic des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ CONSTITUE UNE BASE INDISPENSABLE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION EFFICACE PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, CIBLANT LES ENJEUX PRIORITAIRES, ET PERMETTANT ÉGALEMENT LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS.

DANS QUEL BUT ?



Connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques.

QUAND ?

Enquête début 2022



En bref

5 À 15 % DES DÉCHETS DES TERRITOIRES SONT PRODUITS PAR LES ACTEURS PUBLICS.

> Réaliser une **caractérisation simplifiée** des déchets produits par la collectivité

> Mener une **enquête qualitative** auprès des agents, services, directions pour évaluer les pratiques existantes et valorisables, attentes, etc.

> Diffuser une **méthodologie** pour réaliser le diagnostic (à destination des communes & établissements du territoire)

pour qui

- > Les administrations publiques
- > Leurs établissements

[exemplarité]

Réaliser un inventaire du consommable (papier), un bilan chiffré des actions de dématérialisation menées

AUJOURD'HUI

32 TONNES PAR AN
de papiers de bureau / administration sont collectées seulement au sein de la CCB

DEMAIN

-30 %
de consommation papier en 5 ans

Indicateurs :
nombre de collectivités / communes / établissements ayant conduit un diagnostic interne




objectifs

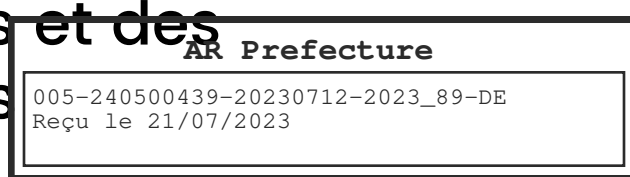
ACTION 12

Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

LES ÉLUS ET LES DIRECTIONS DOIVENT ÊTRE CONVAINCUS DE L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE ET PORTER CE MESSAGE EN INTERNE. LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS EST DONC UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR CRÉER UNE BASE SOLIDE À LA DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ

DANS QUEL BUT ?

-  Sensibiliser les agents, élus, communes, administrations publiques...
-  Réduire la consommation de papier de bureau
-  Poursuivre la dématérialisation des actes administratifs et des formulaires internes



QUAND ?

Tout au long de l'année
A l'occasion d'évènements organisés par la CCB et les communes



En moyenne, à la CCB

CHAQUE AGENT CONSOMME
5 À 6 RAMETTES
DE PAPIER / AN
(3000 FEUILLES)



comment

> **Organiser un challenge** entre les communes pour promouvoir de manière ludique la consommation écoresponsable



> **Organiser des visites** des déchèteries / site d'enfouissement / centre de tri pour les élus et agents intéressés

pour qui

Tous les acteurs des administrations publiques :
> agents
> personnel d'entretien
> encadrement, direction
> élus

objectifs

Avoir un ambassadeur prévention des déchets au sein de chaque administration